LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

● PÉTROLE

La demande continuera à croître en 2027

(P5)

● INFRASTRUCTURES AUTOROUTIÈRES RENFORCÉES

L'ADA réalise des chiffres encourageants en 2025

(P4)

ALGER – RIYAD – LE CAIRE

L'émergence d'un centre de gravité afro-arabe dans le monde multipolaire

Le XXIe siècle n'ouvre pas une ère de stabilité multipolaire ; il consacre le retour brutal de la puissance, des sphères d'influence et des guerres indirectes. Dans ce grand désordre, l'Afrique est trop souvent sommée de choisir un camp, quand son véritable enjeu est d'en construire un.

(Lire en Page 5)

● APPROVISIONNEMENT DES MARCHÉS DE LARGE CONSOMMATION DURANT LE MOIS DE RAMADHAN

Installation de cellules de suivi et de coordination au niveau local

(P4)

● CONFLIT AU SOUDAN

Le camp de réfugiés d'El-Affad accueille des milliers de déplacés fuyant la violence

(P12)

EDITION N° 7667 - JEUDI 15 JANVIER 2026 - PRIX : 10 DA - ETRANGER : 0,8 EURO - SITE INTERNET : WWW.LEMAGHREB.DZ

Gaza : même sous trêve, les enfants continuent de mourir

L'Unicef recense au moins 100 enfants tués à Gaza depuis le cessez-le-feu, un chiffre probablement sous-estimé. Les ONG dénoncent des traumatismes psychologiques massifs et une situation humanitaire toujours critique. Le blocage de nombreuses organisations humanitaires aggrave la crise et entrave l'aide aux civils. Au moins une centaine d'enfants ont été tués dans la bande de Gaza depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu avec Israël au début du mois d'octobre, a alerté le 13 janvier le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef). « Cela équivaut à un enfant tué chaque jour pendant le cessez-le-feu », a déclaré depuis Gaza James Elder, porte-parole de l'agence onusienne, lors d'un point de presse à Genève. Selon l'Unicef, parmi les victimes figurent 60 garçons et 40 filles, touchés par des frappes aériennes, des drones, y compris des drones kamikazes, des tirs de chars ou des balles réelles. L'organisation estime par ailleurs que le bilan réel pourrait être nettement supérieur. Les autorités sanitaires de Gaza avancent en effet des chiffres plus lourds.

Le ministère de la Santé fait état de 165 enfants tués depuis la trêve, sur un total de 442 morts enregistrés sur la même période. À cela s'ajoute une autre tragédie silencieuse : sept enfants seraient morts d'hypothermie depuis le début de l'année, conséquence directe de la destruction massive des habitations et du manque de chauffage.

Au-delà des morts, l'Unicef alerte sur l'état psychologique dramatique des plus jeunes.

« Les enfants vivent toujours dans la peur. Les traumatismes ne sont pas pris en charge et s'aggravent avec le temps », a prévenu James Elder, décrivant une existence « suffocante » et une survie devenue « précaire ». Pour l'agence, la trêve actuelle reste largement insuffisante : « Un cessez-le-feu qui ralentit les bombardements est un progrès, mais un cessez-le-feu qui continue d'ensevelir des enfants ne peut être considéré comme acceptable », a-t-il insisté, rappelant que ce que l'on qualifie aujourd'hui de « calme » à Gaza serait ailleurs perçu comme une crise humanitaire majeure. L'Unicef a également dénoncé la décision prise par Israël, le 1er janvier, de bloquer l'accès à Gaza à 37 ONG internationales, accusées de ne pas avoir transmis la liste de leurs employés. « Empêcher les ONG d'entrer, c'est priver la population d'une aide vitale », a fustigé James Elder. Si l'Unicef a pu accroître son aide depuis la trêve, l'organisation souligne que l'absence de partenaires humanitaires et de journalistes étrangers sur le terrain complique l'acheminement de l'assistance et limite la visibilité des souffrances infligées aux enfants de Gaza.

Niger : plusieurs transporteurs et conducteurs sanctionnés pour avoir « refusé » de livrer du carburant au Mali

Les autorités nigériennes ont annoncé de lourdes sanctions contre des transporteurs et conducteurs des camions citernes qui ont « refusé » d'acheminer du carburant au Mali.

L'annonce a été faite hier, dans un arrêté « portant sanctions à l'encontre des transporteurs et conducteurs des camions citernes réquisitionnés pour le transport du carburant au Mali » signé par le ministre des transports Colonel-major Abdourahamane Amadou.

L'arrêté reproche aux transporteurs et conducteurs concernés leur « refus de se conformer à la réquisition ordonnée en date du 28 octobre 2025 », précisant que « ce refus constitue une infraction grave aux obligations légales et réglementaires en vigueur ».

S'agissant des sanctions, le ministère des transports a retiré à quatorze (14) transporteurs leur droit d'exercer le transport des hydrocarbures et à dix-neuf (19) conducteurs leurs permis de conduire. Aucune réaction n'a été enregistrée, ni du côté des transporteurs et conducteurs sanctionnés, ni du côté de leur syndicat, mercredi à 09 h GMT.

Cependant, la mesure gouvernementale a été largement et diversement commentée sur les réseaux sociaux.

Au cours du dernier trimestre de l'année 2025, des groupes terroristes ont imposé des blocus sur plusieurs axes routiers au Mali, privant de nombreuses localités, dont la capitale Bamako, du carburant.

Royaume-Uni : le Premier ministre Starmer condamne les actes de Grok

Le Premier ministre britannique Keir Starmer a condamné mercredi la production de contenus sexuels sans consentement par le chatbot IA Grok, développé par la société xAI d'Elon Musk et intégré à la plateforme X.

« Ce que fait Grok est répugnant et honteux. De plus, la décision de proposer ce service contre rémunération est effroyable », a déclaré Starmer lors de la séance hebdomadaire « Questions au Premier ministre » au Parlement.

Il a affirmé que son gouvernement soutenait pleinement l'enquête lancée par l'Office of Communications (Ofcom), l'autorité britannique de régulation des communications, et a précisé que le gouvernement prendrait les mesures nécessaires pour s'assurer de la conformité de X avec la législation britannique.

Critiquant le parti d'extrême droite britannique Reform UK, qui soutient Musk, Starmer a indiqué que ce parti n'avait pas réagi à la production illégale d'images privées d'enfants et de femmes et s'était opposé à la loi sur la sécurité en ligne. Selon Starmer, cette loi vise notamment à empêcher les enfants d'accéder à des contenus tels que la pornographie, le suicide, l'automutilation et les troubles alimentaires.

L'Ofcom a ouvert en début de semaine une enquête officielle sur X en raison des images produites par Grok. L'autorité a averti que si des violations de la législation britannique étaient constatées, X pourrait se voir infliger une amende de 18 millions de livres ou l'équivalent de 10 % de son chiffre d'affaires mondial, et faire l'objet d'une restriction d'accès au réseau.

La ministre britannique des Sciences, de l'Innovation et de la Technologie, Liz Kendall, a précisé que l'article de la loi sur les données adoptée l'année dernière, criminalisant la production et la demande d'images sexuelles falsifiées sans consentement, entrerait en vigueur cette semaine.

Nestlé présente ses excuses aux parents après un rappel mondial de préparations pour nourrissons

Nestlé a présenté hier, ses excuses aux parents et aux personnes en charge de nourrissons à la suite d'un rappel préventif de certains laits infantiles touchant plusieurs pays, après l'identification de ce que le groupe a qualifié de « problème de qualité » lié à un ingrédient utilisé dans la production.

Dans une déclaration adressée directement aux consommateurs, le directeur général de Nestlé, Philipp Navratil, a indiqué que le rappel avait été annoncé la semaine dernière « à titre de précaution, après l'identification d'un problème de qualité concernant un ingrédient utilisé dans certains de nos produits ».

« Avant d'expliquer la situation plus en détail, je tiens d'abord à présenter mes sincères excuses pour l'inquiétude et les perturbations que cela a pu causer aux parents, aux aidants et à nos clients », a déclaré Philipp Navratil.

Il a précisé qu'un problème de qualité avait été confirmé en décembre dans l'une des usines de Nestlé aux Pays-Bas, entraînant un rappel volontaire dans plusieurs pays européens, en coordination avec les autorités nationales. Des investigations supplémentaires ont ensuite permis de remonter la source du problème à « une matière première spécifique provenant de l'un de nos fournisseurs ».

Une fois l'origine identifiée, Nestlé a suspendu la distribution de tous les produits contenant l'ingrédient concerné et élargi les rappels préventifs début janvier.

« La sécurité et le bien-être des nourrissons restent notre priorité absolue », a assuré l'entreprise.

Selon Nestlé, le rappel concerne des produits distribués dans plus de 50 pays à travers l'Europe, les Amériques, l'Asie, l'Océanie et l'Afrique.

Trump affirme que l'OTAN se renforcerait si les États-Unis achetaient le Groenland

Le président américain Donald Trump a affirmé que l'OTAN deviendrait « beaucoup plus forte et efficace » si les États-Unis prenaient possession du Groenland.

Dans un message publié sur ses réseaux sociaux, Trump a réitéré la nécessité pour les États-Unis de disposer de l'île pour des raisons de sécurité nationale, soulignant son rôle stratégique dans le système de défense aérienne « Dôme d'Or » récemment construit.

Trump a appelé l'OTAN à « prendre les devants » concernant le Groenland et a ajouté : « Quand le Groenland sera entre les mains des États-Unis, l'OTAN sera beaucoup plus forte et efficace. » Il a également insisté sur le fait que la force dissuasive de l'Alliance dépend en grande partie des États-Unis.

Abordant les questions concernant la Russie et la Chine, Trump a déclaré : « Si nous ne prenons pas le Groenland, la Russie ou la Chine le feront. Tant que je serai président, cela n'arrivera pas. Avoir une présence militaire ne suffit pas, il faut posséder le territoire. » Il a dénoncé la présence de sous-marins et de navires de guerre russes et chinois autour de l'île, affirmant que Washington ne le permettrait pas.

Interrogé sur l'impact potentiel de ces ambitions sur l'unité des pays de l'OTAN, Trump a répondu : « Ils ont besoin de nous bien plus que nous avons besoin d'eux. »

Le Groenland, région autonome du Royaume de Danemark, avait auparavant rejeté les approches américaines, notamment celles impliquant un transfert de souveraineté.

PÉTROLE

La demande continuera à croître en 2027

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) a indiqué dans un rapport mensuel que la demande de pétrole devrait encore augmenter en 2027, et ce, quasiment au même rythme que celui prévu pour l'année en cours.

La demande mondiale de pétrole devrait croître de 1,34 million de barils par jour (mb/j) en 2027, contre une croissance de 1,38 mb/j attendue en 2026 - une estimation inchangée par rapport au mois dernier -, affirme l'Opep dans son dernier rapport mensuel de projections, en fonction de la conjoncture économique.

En conséquence, la demande pétrolière devrait s'établir à 106,5 mb/j en 2026 et à 107,9 mb/j en 2027, précise l'Opep.

L'organisation table sur une croissance mondiale en hausse en 2027, à 3,2%, contre 3,1% en 2026, des "perspectives positives" qui reposent notamment sur un apaisement de la guerre sur les droits de douane lancée l'an dernier par l'administration américaine avec les principaux partenaires commerciaux des Etats-Unis.

Le rapport mentionne également des "ajustements" de politiques monétaires dans les grandes économies du monde et des mesures fiscales stimulant la croissance. En 2026 comme en 2027, la croissance de la demande mondiale de pétrole sera à nouveau portée, de manière écrasante, par les pays hors OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), Inde, Chine et Moyen-Orient en tête.

LES COURS DU PÉTROLE RECULENT

Les prix du pétrole ont enregistré une baisse mercredi lors des échanges matinaux, mettant fin à une série de quatre séances consécutives de hausse, dans un contexte marqué par des signaux faisant état d'un possible accroissement de l'offre sur les marchés mondiaux.

À 06h30 (heure de Greenwich), les contrats à terme sur le Brent de la mer du Nord, référence mondiale, ont reculé de 0,35 %, pour s'établir à 65,24 dollars le baril. Parallèlement, les contrats

à terme sur le pétrole brut américain West Texas Intermediate (WTI) ont cédé 0,47 %, s'échangeant à 60,89 dollars le baril. Ce repli intervient alors que les investisseurs évaluent les perspectives d'approvisionnement, notamment face aux attentes d'une augmentation de la production, selon les données publiées par la plateforme spécialisée dans l'énergie.

Hamza B.

IMPLANTÉ À TOUGGOURT SUR UNE SUPERFICIE TOTALE DE 14 HECTARES

Le laboratoire «First Remède» investit dans la culture de l'aloe vera et le ginseng

Le laboratoire «First Remède» a lancé un projet de culture de plantes médicinales comme l'aloe vera et le ginseng à Touggourt, dans l'objectif de réduire la dépendance aux importations de matières premières qu'il utilise, et de renforcer l'intégration industrielle locale, a indiqué le directeur de la promotion médicale de l'entreprise, Youssef Aït Mohamed. S'étendant sur une superficie totale de 14 hectares, répartis en sept serres de deux hectares chacune, ce projet, dont le taux d'avancement atteint 80%, porte sur la culture de l'aloe vera, du ginseng et de l'ashwagandha, a précisé le même responsable dans une déclaration à l'APS, en marge de la première édition de l'Exposition nationale des produits exportés, ouverte mardi au Centre des conventions d'Oran. «First Remède», une société de droit algérien opérant sous licence d'un laboratoire allemand, prévoit la mise en production de cette exploitation agricole pour juin 2026, avec une capacité estimée entre 4 et 6 tonnes d'ingrédients destinés à l'industrie parapharmaceutique.

Ce programme agricole repose sur un transfert de savoir-faire opéré par le laboratoire allemand, partenaire de First Remède, a fait savoir M. Aït Mohamed, ajoutant que les études effectuées dans le cadre de ce projet affirment que le climat de Touggourt est favorable pour ce genre de culture.

First Remède, qui commence à avoir sa place sur le marché national, à travers plusieurs gammes de produits cosmétiques et de compléments alimentaires, compte se lancer dans l'exportation et profiter de toutes les facilitations et l'accompagnement que l'Etat offre depuis quelques années, selon son directeur.

Le laboratoire affiche actuellement une production de plus de 200 000 unités, avec une capacité pouvant atteindre 4 millions d'unités grâce à un processus de fabrication intégré.

Fort de cette base industrielle et agricole, le laboratoire prévoit d'entamer, à partir de 2026, l'exportation de ses produits vers la Tunisie et la Libye, avant de s'orienter vers les marchés de l'Afrique subsaharienne, contribuant ainsi à la dynamique nationale de diversification des exportations hors hydrocarbures.

R.N.

RÉUNION DU GOUVERNEMENT

L'éducation, la culture et la formation au menu

Le Premier ministre, Sifi Ghrieb, a présidé, hier, une réunion du Gouvernement consacrée aux secteur de l'éducation, de la culture et de la formation, indique un communiqué des services du premier ministère.

En effet, le gouvernement a examiné un projet de décret exécutif fixant les modalités d'ouverture de classes spéciales dans le milieu scolaire ordinaire, ainsi que les conditions de bénéfice des aménagements et mesures de facilitation lors des examens et concours au profit des personnes à besoins spécifiques.

Selon le même communiqué, «cette démarche repose sur une approche effective et intégrée en faveur des personnes à besoins spécifiques, à travers leur prise en charge dans des classes aménagées à cet effet au sein du milieu scolaire ordinaire ».

Par ailleurs, le gouvernement a entendu une communication sur le projet de création de l'Orchestre philharmonique algérien. Enfin, le gouvernement a entendu une communication sur le référentiel national de la formation et des compétences.

R.N.

LA CONJONCTURE

Par R. N.

Ligne ferroviaire Béchar-Tindouf-Gara Djebilet : les essais techniques réussis !

Les essais techniques du train reliant Béchar à Tindouf ont officiellement débuté sur un parcours d'environ 900 kilomètres, a rapporté la Radio algérienne (stations de Béchar et Béni Abbès) sur sa page Facebook.

À titre indicatif, les premiers essais techniques de ce projet stratégique d'envergure nationale ont été couronnés de succès mardi dernier. Ils concernent le nouveau tronçon ferroviaire minier ouest Béchar–Tindouf, réalisé dans le cadre du projet de valorisation du gisement de fer de Gara Djebilet.

Ces essais ont été effectués à l'aide d'une locomotive spécialement conçue pour ce type de tests techniques et pour le transport de voyageurs, selon un communiqué de l'Agence nationale des études et du suivi de la réalisation des investissements ferroviaires.

S'exprimant à ce sujet, le directeur central de la communication de l'Agence, Abdelkader Mazar, a précisé que les premiers essais techniques réalisés sur la nouvelle ligne ferroviaire reliant les wilayas de Béchar, Béni Abbès et Tindouf sur une distance totale de 950 kilomètres ont donné des résultats jugés satisfaisants, confirmant l'avancement significatif de ce mégaprojet structurant.

Les essais techniques préliminaires sur la ligne ferroviaire minière ouest, reliant Bechar, Tindouf et Gara Djebilet, ont débuté la semaine dernière.

Le train Bechar-Tindouf est entré en phase de tests finaux à l'aide d'une locomotive spécialement équipée pour le transport de passagers. Le Directeur général de l'ANESRIF, Azzedine Fridi, accompagné des cadres centraux de l'agence, des responsables du projet, ainsi que des représentants des entreprises et sociétés publiques et du partenaire chinois impliqués dans la réalisation de cette importante infrastructure ferroviaire, a effectué un voyage d'essai, à partir de la gare de Tindouf à destination de Bechar, a annoncé l'Agence nationale d'études et de suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (ANESRIF), au début du mois en cours.

R.N.

INFRASTRUCTURES AUTOROUTIÈRES RENFORCÉES

L'ADA réalise des chiffres encourageants en 2025

Le renforcement des infrastructures joue un rôle déterminant dans la croissance socio-économique en Algérie, en particulier à travers le développement du réseau autoroutier. Les autoroutes facilitent la circulation des biens et des personnes, réduisent les coûts logistiques, attirent les investissements et renforcent l'intégration régionale. En créant des corridors modernes et sécurisés, elles améliorent l'accès aux marchés, stimulent l'emploi local et favorisent le tourisme, tout en contribuant à la compétitivité des industries nationales. L'effet multiplicateur se manifeste par une meilleure productivité et une réallocation efficace des ressources humaines et matérielles, soutenant une croissance soutenue et durable.

En effet, en 2025, l'Algérienne des Autoroutes (ADA) a livré 118 km supplémentaires de linéaire autoroutier et a actualisé les cahiers des charges de projets importants en pause. Cette relance stratégique, visant à relier des zones économiques clés et à moderniser les normes de construction, promet d'accroître la fluidité du trafic, de réduire les temps de trajet et d'améliorer la sécurité routière. À moyen terme, ces actions dynamiseront les échanges régionaux et renforceront l'attractivité du pays pour les investissements privés, consolidant ainsi la croissance socio-économique et le développement humain.

Ce bilan comprend la réalisation de tronçons des projets de la pénétrante autoroutière reliant Batna à l'Autoroute Est-Ouest (AEO) (20,86 km), de la voie rapide reliant Tissemsilt à l'Autoroute Nord-Sud (69,4 km), de la pénétrante autoroutière reliant Mascara à l'AEO (14,8 km), de la pénétrante reliant Tizi-Ouzou à l'AEO (5 km) ainsi que de la 4e rocade d'Alger entre l'échangeur RN18 Khemis Miliana et l'Echangeur RN1 Berrouaghia (8 km).

Par ailleurs, l'année 2025 a été marquée par l'actualisation et la validation des cahiers des charges techniques et administratifs relatifs aux plusieurs projets autoroutiers importants à l'arrêt, en vue d'assurer la relance effective des chantiers, l'amélioration des conditions d'exécution et le respect des normes de qualité, de délais et de sécurité, selon l'ADA

Il s'agit des projets de la réalisation de la pénétrante Guelma - AEO dont le taux d'avancement actuel est de 22 %, de la pénétrante Skikda - AEO (39 %), ainsi que de la pénétrante Ténès - AEO (51 %), selon l'entreprise publique. En parallèle, l'entretien des infrastructures autoroutières a permis la réparation de la chaussée des sections dégradées sur 83,4 km, la réhabilitation d'un ouvrage d'art, la réparation de 365 mètres linéaires (ml) de joints de chaussée, ainsi que la pose et la rénovation de 516 panneaux directionnels.

Les travaux ont également concerné la signalisation horizontale de 66 échangeurs, la mise en place de 25.000 ml de glissières métalliques, ainsi que l'étude de neuf zones d'instabilité.

PLUSIEURS INFRASTRUCTURES AUTOROUTIÈRES AU PROGRAMME DE 2026

Pour l'année 2026, l'ADA prévoit dans son plan d'action prévisionnel la réalisation de plusieurs pénétrantes et rocades stratégiques ainsi que l'entretien et le renforcement de 51 km d'autoroutes.

Le programme de l'année en cours se concentrera ainsi sur la réalisation de plusieurs projets visant à renforcer la connectivité régionale et faciliter le transport des personnes et des marchandises, souligne la même source.

Dans ce cadre, la pénétrante autoroutière reliant le port de Djen Djen à l'AEO, sur un tracé de 110 km, sera partiellement réalisée avec un avancement de 30 km prévu pour l'exercice.

Pour sa part, la 4e rocade d'Alger, reliant l'échangeur RN18 Khemis Miliana à l'échangeur RN1 Berroughia sur 67 km, connaîtra un avancement de 13 km.

La pénétrante reliant Tizi-Ouzou à l'AEO au niveau de Djebbahia, d'une longueur de 48 km, bénéficiera quant à elle d'une progression de 14 km. Tandis que la pénétrante autoroutière reliant le port de Béjaia à l'AEO au niveau de l'échangeur d'Ahnif, sur 100 km, enregistrera un avancement de 5 km. La pénétrante reliant Batna à l'Autoroute Est-Ouest, progressera de 34 km. Alors que la pénétrante autoroutière reliant Mostaganem à l'AEO, longue de 60 km, sera complétée par les travaux de réalisation d'une trémie au droit de la jonction avec le boulevard périphérique de la ville de Mostaganem, renforçant ainsi l'accès et la fluidité du trafic.

Par ailleurs, l'entretien des infrastructures autoroutières pour 2026 comprendra un ensemble de travaux de renforcement, de remplacement et de maintenance visant à prolonger la durée de vie des routes et à garantir la sécurité des usagers.

Les travaux de renforcement porteront sur 51 km d'autoroute, tandis que 2.832 ml de joints de chaussée seront remplacés sur 83 ouvrages d'art. Par ailleurs, huit points de glissement situés au niveau de la wilaya de Tlemcen feront l'objet de travaux de confortement spécifiques, d'après les projections de l'ADA.

Hamza B.

CNAS

Saihi préside une réunion d'évaluation

Abdelhak Saihi a présidé une réunion d'évaluation consacrée au suivi et à l'évaluation des activités de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS).

A l'entame de cette rencontre tenue avant-hier, le directeur général de la CNAS a présenté un exposé sur le bilan des activités du mois de décembre 2025, ainsi que sur les principaux axes du plan stratégique pour la période 2026-2030, notamment en ce qui concerne « la modernisation des modes de gestion, la généralisation de la numérisation et l'amélioration de la qualité du service public fourni au citoyen », précise mercredi un communiqué du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale.

INTENSIFICATION DES SORTIES DE TERRAIN

« Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la volonté du ministre d'évaluer l'efficacité des mécanismes de gestion adoptés, de mesurer les indicateurs de performance et de suivre la mise en œuvre des recommandations visant à améliorer le service public, de manière à garantir la simplification des procédures, à accélérer le traitement des dossiers et à éliminer la surcharge et les files d'attente qui pèsent sur le citoyen au sein des structures du secteur», ajoute la même source. Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale a donné une série d'orientations et d'instructions, axées essentiellement sur « l'intensification des sorties de terrain au niveau des différentes structures de la Caisse afin de constater, sur le terrain, le déroulement du service public et la qualité de la prise en charge des assurés sociaux », selon la même source.

VEILLER AU TRAITEMENT RAPIDE ET EFFICACE DES DOSSIERS ET DES DEMANDES DE PRESTATIONS

Il s'agit également de l'organisation de sorties périodiques et régulières vers les établissements conventionnés avec la CNAS, en vue de contrôler le respect des normes de prise en charge sanitaire des assurés sociaux et de leurs ayants droit, et de veiller au traitement rapide et efficace des dossiers et des demandes de prestations, tout en garantissant aux bénéficiaires l'octroi intégral de leurs droits dans les délais impartis. « Le recours exclusif aux plateformes numériques interactives pour la réception et le traitement des demandes, de manière à assurer la prestation des services à distance, la suppression définitive des transactions papier, la rationalisation des dépenses et l'amélioration de la rentabilité de gestion, sans porter atteinte aux droits des bénéficiaires ni à la qualité des prestations fournies par la Caisse », figurait parmi les instructions données par Saihi, souligne le communiqué.

GARANTIR UN SERVICE PUBLIC MODERNE, EFFICACE ET PROCHE DU CITOYEN

« Dans le domaine des ressources humaines, le ministre a souligné la nécessité d'investir dans le capital humain à travers la formation continue, notamment la formation à distance couronnée par des certificats permettant aux travailleurs de développer leurs compétences et de progresser dans leur parcours professionnel », selon la même source. Au terme de la rencontre, le ministre a réaffirmé que l'amélioration du service public, l'élimination des files d'attente et des salles d'attente, ainsi que la transition totale de la gestion conventionnelle vers les services numériques à distance, constituent un axe stratégique fondamental dans les plans d'action du ministère, soulignant qu'il suit personnellement et continuellement la mise en œuvre de ces orientations, afin de garantir un service public moderne, efficace et proche du citoyen, conclut le communiqué.

R.N.

APPROVISIONNEMENT DES MARCHÉS DE LARGE CONSOMMATION DURANT LE MOIS DE RAMADHAN

Installation de cellules de suivi et de coordination au niveau local

Le Premier ministre, Sifi Ghrieb, a présidé, mardi par visioconférence, une réunion de coordination avec les walis.

Cette réunion est consacrée à la garantie de l'approvisionnement du marché national en produits de première nécessité durant le prochain mois de Ramadhan, indique mercredi un communiqué du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports.

La réunion, en présence du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, et de la ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Mme Amel Abdellatif, a permis d'examiner « les préparatifs pour le mois sacré de Ramadhan », précise la même source. Le Premier ministre a donné, à cette occasion, des instructions visant à renforcer la coordination et la synergie des efforts afin d'assurer un suivi rigoureux de l'approvisionnement du marché en produits de première nécessité pour les citoyens durant le mois sacré.

Dans ce cadre, Sifi Ghrieb a insisté sur l'importance « d'adopter une approche proactive, à travers l'installation de cellules de suivi et de coordination au niveau local ». De son côté, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports a souligné le « rôle pivot » des collectivités locales, à leur tête les walis, dans la mise en œuvre effective des directives du Gouvernement pour une préparation optimale au mois sacré de Ramadhan, rappelant « la nécessité d'associer l'ensemble des acteurs afin de veiller à la disponibilité de tous les produits de large consommation », conclut le communiqué.

SIFI GHRIEB PRÉSIDE UNE RÉUNION INTERMINISTÉRIELLE POUR OBJECTIF D'ASSURÉ LA STABILITÉ DES MARCHÉ DURANT LE MOIS SACRÉ

Plus tôt mardi, et sur instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le Premier ministre, M. Sifi Ghrieb, a présidé, une réunion interministérielle consacrée à l'examen des mesures visant à assurer l'approvisionnement du marché national en produits de consommation, indique un communiqué des services du Premier ministre.

"Dans le cadre des préparatifs pour le mois sacré de Ramadhan de l'année 1447H/2026, et sur instructions de Monsieur le Président de la République, le Premier ministre, M. Sifi Ghrieb, a présidé, mardi 13 janvier 2026, une réunion du Conseil interministériel consacrée à l'examen des mesures spéciales destinées à garantir un approvisionnement continu et régulier du marché national en tous types de produits alimentaires, notamment ceux de large consommation, ainsi que les fruits et légumes, les viandes et les volailles", a précisé le communiqué.

La réunion a également porté sur "des mesures pratiques visant à assurer la disponibilité de la liquidité, notamment au niveau des bureaux d'Algérie Poste et des guichets automatiques", a ajouté la même source.

A cette occasion, "une commission multisectorielle a été créée au niveau du cabinet du Premier ministre, pour veiller en permanence au suivi de la situation de l'approvisionnement du marché national en produits alimentaires et de la stabilité des prix durant le mois de Ramadhan", note le communiqué.

R.N.

ALGER – RIYAD – LE CAIRE

L'émergence d'un centre de gravité afro-arabe dans le monde multipolaire

Le XXIe siècle n'ouvre pas une ère de stabilité multipolaire ; il consacre le retour brutal de la puissance, des sphères d'influence et des guerres indirectes. Dans ce grand désordre, l'Afrique est trop souvent sommée de choisir un camp, quand son véritable enjeu est d'en construire un. Face à la fragmentation du monde et à l'épuisement des modèles importés, une question centrale s'impose : qui produira la doctrine stratégique du Sud global ?

PAR : SALAH LAKOUES

La réponse ne viendra ni de Washington, ni de Moscou, ni de Pékin, mais des États capables d'assumer leur souveraineté, de stabiliser leur environnement et de refuser l'alignement comme horizon politique. C'est dans cet esprit que le triangle Alger–Riyad–Le Caire émerge non comme une alliance classique, mais comme l'embryon d'un centre de gravité afro-arabe, structuré autour d'une doctrine algérienne de non-alignement actif.

LE MONDE CONTEMPORAIN NE SE STRUCTURE PLUS SELON LA SEULE OPPOSITION EST-OUEST HÉRITÉE DE LA GUERRE FROIDE

Les doctrines stratégiques dominantes — de la pensée eurasiste russe portée par Sergueï Karaganov à la vision hémisphérique et transactionnelle américaine, notamment sous l'ère Trump — dessinent désormais une cartographie tripartite : une Eurasie dominée par Moscou et Pékin, un bloc américain continental, et un Indo-Pacifique disputé. Dans cette recomposition, l'Afrique et le monde arabe continuent d'être perçus comme des périphéries : zones d'influence, espaces de projection militaire ou réservoirs de ressources. Cette lecture est non seulement obsolète, mais stratégiquement erronée. Le continent africain, par sa démographie, ses ressources, ses routes maritimes et son positionnement géographique, est appelé à devenir l'un des cœurs de la multipolarité

Ce basculement exige l'émergence de pôles régionaux africains et afro-arabes autonomes, capables de sécuriser leur environnement, de maîtriser leurs flux et de parler d'égal à égal avec les grandes puissances.

Dans ce contexte, l'Algérie, l'Arabie Saoudite et l'Égypte disposent des attributs nécessaires pour former le premier noyau structurant de ce nouvel équilibre.

LA COMPLÉMENTARITÉ COMME FONDEMENT : TROIS PIVOTS, UN SEUL ARC AFRO-ARABE DE STABILITÉ

Cette convergence ne relève ni d'un alignement idéologique, ni d'un projet hégémonique. Elle repose sur une complémentarité stratégique objective, au service de la stabilité africaine et moyen-orientale.

L'Algérie est aujourd'hui l'un des rares États africains à incarner pleinement le principe d'État-souveraineté. Sa doctrine de non-alignement, son armée modernisée, ses ressources énergétiques et son rôle central dans la stabilisation du Sahel en font un pilier de la sécurité continentale.

Acteur clé de l'Union africaine, l'Algérie défend une approche africaine des crises africaines, fondée sur la médiation politique et le refus des ingérences militaires étrangers.

L'Égypte constitue le trait d'union stratégique entre l'Afrique et le monde arabe. Puissance militaire majeure, acteur central de l'Union africaine et gardienne du canal de Suez — artère vitale reliant l'Afrique, l'Europe et l'Asie — elle joue un rôle décisif dans les équilibres de la vallée du Nil, de la Corne de l'Afrique et de la Méditerranée orientale.

Le Caire demeure l'un des rares États africains capables de peser simultanément sur les dossiers africains, arabes et méditerranéens.

L'Arabie Saoudite, bien que non africaine, est devenue un acteur structurant du continent. Sa présence croissante en Afrique de l'Est, au Sahel, dans la mer Rouge et au sein des BRICS élargis, sa puissance financière et son leadership énergétique lui confèrent une capacité unique d'investissement dans la stabilité africaine.

Sa Vision 2030 ouvre la voie à un partenariat économique Sud-Sud fondé sur l'industrialisation, les infrastructures et la sécurité alimentaire.

Ensemble, ces trois pôles dessinent un arc afro-arabe continu, reliant l'Atlantique africain, la Méditerranée, la mer Rouge et le Golfe. Cet arc concentre les routes commerciales mondiales, les principales réserves énergétiques et une profondeur géostratégique décisive pour le Sud global.

LA MÉTHODE : UN PRAGMATISME AFRICAIN CONTRE LES ALLIANCES IMPORTÉES

L'histoire récente du continent africain est riche d'alliances proclamées mais rapidement dissoutes, faute de mécanismes concrets et d'intérêts partagés.

La leçon est claire : les modèles d'intégration importés ne fonctionnent pas en Afrique.

La convergence Alger–Riyad–Le Caire doit donc s'inscrire dans une logique de pragmatisme séquencé, inspirée des réalités africaines.

Une Charte de Coopération Stratégique Afro-Arabe pourrait en fixer le cadre, en articulation avec l'Union africaine, sans se substituer aux organisations existantes.

UN PREMIER PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL 2026-2027 DEVRAIT PRIORITAIREMENT VISER :

La sécurité africaine, par un partage ciblé de renseignements sur le terrorisme sahélien, la piraterie maritime en mer Rouge et dans le Golfe de Guinée, ainsi que des opérations conjointes à vocation humanitaire et de stabilisation civile.

Le développement structurant, avec la création d'un Fonds d'Investissement Trilatéral Afro-Arabe, dédié aux infrastructures énergétiques africaines, à la sécurité alimentaire, au dessalement, au numérique et aux corridors logistiques continentaux.

La souveraineté intellectuelle, par la mise en place d'un Réseau de think tanks africains et arabes, et la création d'une Université Stratégique Trilatérale, destinée à former une élite africaine et afro-arabe affranchie des paradigmes occidentaux.

LA VISION : UN PILIER AFRICAIN DU SUD GLOBAL

À l'horizon 2035, cette coopération pourrait donner naissance à un pôle afro-arabe structurant, sans fusion institutionnelle mais avec une intégration fonctionnelle avancée. Ce pôle deviendrait un interlocuteur central sur les questions de sécurité énergétique, alimentaire et maritime, tout en défendant une voix africaine forte dans les enceintes internationales.

Il offrirait surtout un modèle africain de coopération Sud–Sud, compatible avec l'esprit des BRICS, du Mouvement des non-alignés et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

L'enjeu dépasse les intérêts nationaux des trois États. Il s'agit de démontrer que l'Afrique peut produire ses propres centres de gravité, sans tutelle ni alignement automatique. En stabilisant le Maghreb, le Sahel, la vallée du Nil et la mer Rouge, l'Algérie, l'Arabie Saoudite et l'Égypte contribueraient à refonder l'ordre régional africain.

Dans le monde multipolaire qui s'annonce, la souveraineté africaine ne se proclame plus : elle se construit, collectivement, avec ses partenaires naturels.

S. L.

ILLIZI

Plus de 11.500 têtes de bétail importées via le troc frontalier

Plus de 11.500 têtes de bétail ont été importées dans la wilaya d'Illizi en 2025, dans le cadre du commerce de troc frontalier qui dynamise le marché local des viandes.

Le bilan 2025 des activités de troc dans cette wilaya mentionne que le cheptel importé se répartit entre plus de 11.000 têtes d'ovins, 354 têtes de caprins, 326 têtes camelines, indique mercredi la Direction locale du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national.

DATTES ET PRODUITS D'ENTRETIEN: LES MOTEURS DE L'EXPORTATION

Les opérations d'importation ont été opérées dans le strict respect des procédures réglementaires en vigueur et sous contrôle vétérinaire, a souligné la source. Cette activité a impacté positivement les prix des viandes rouges, donnant lieu à une baisse notable, comparativement aux prix pratiqués dans les wilayas du Nord, a indiqué à l'APS le chef de service d'observation du marché et d'information économique, Abdelmadjid Gherbi.

Concernant les exportations de 2025, toujours dans le cadre du commerce de troc frontalier, il est enregistré près de 3,78 millions de kilogrammes de produits de consommation algériens, englobant plus de 907.000 kg de dattes sèches et environ 2,873 millions de kg de produits d'entretien et de savon. S'agissant des opérateurs, les services du Commerce ont signalé l'activité de 5 opérateurs économiques au cours de l'année 2025, sur les 8 opérateurs agréés dans le cadre de l'activité de troc frontalier.

L'EFFET POSITIF DU TROC SUR LA RÉGION FRONTALIÈRE AVEC LE MALI ET LE NIGER

Pour les perspectives de 2026, les services du Commerce font part de 28 nouveaux dossiers déposés et sont actuellement en cours d'étude au niveau de la commission de wilaya d'Illizi en charge du Commerce de troc avec le Niger et le Mali. Le commerce de troc frontalier a eu des effets ''positifs'' sur la région, à travers une baisse des prix, la disponibilité de viandes, la génération d'emplois et la création d'abattoirs privés, selon la même source. Le commerce de troc frontalier est régi par les dispositions du décret interministériel du 2 juillet 2020, qui fixe les conditions d'exercice de cette activité, notamment en ce qui concerne l'obtention d'une identification spéciale, la condition de résidence dans l'une des wilayas du Grand Sud, ainsi que la disponibilité de structures de stockage et de moyens de transport adéquats, et ce, dans le respect des règles sanitaires vétérinaires et de protection du consommateur.

KHENCHELA

Ouverture du 10e Salon Numidia de l'art plastique

La dixième édition du Salon Numidia de l'art plastique s'est ouverte lundi à Khenchela avec la participation de 42 plasticiens de plusieurs wilayas du pays ainsi que de la Tunisie et de la Libye. Le directeur de la jeunesse et des sports (DJS), Yazid Zouaoui a présidé à la Maison de jeunes Houha-Belaïd de Khenchela, dans le cadre du programme de célébration du nouvel an amazigh 2976, l'ouverture de cette édition qui met en valeur l'art aux couleurs de la patrie à travers 70 œuvres artistiques en plus de 200 autres toiles et 16 sculptures constituant le fonds artistique de l'association locale "Lamassate" pour les arts plastiques, initiatrice du Salon. Dans son allocution à l'occasion, M. Zouaoui a affirmé que la tenue de cette manifestation en parallèle avec la célébration du nouvel an amazigh vise à " consolider le patrimoine artistique amazigh et favoriser les échanges entre les artistes plasticiens". Ce Salon qui se poursuivra jusqu'au 14 janvier, comprend les toiles de 35 plasticiens représentant 15 wilayas et celles de sept autres artistes de Tunisie et de Libye qui ont en commun le thème du patrimoine culturel amazigh, a précisé à l'APS Fouad Belaa, président de l'association Lamassate. Selon la même source, cette édition verra l'organisation d'ateliers d'initiation d'artistes amateurs au dessin des costumes traditionnels (El Malhfa, Caftan et Gandoura) encadrés par des plasticiens algériens en plus d'un concours de dessin et de coloriage pour enfants. L'artiste Ali Yamani de la wilaya de Tissemsilt qui propose deux peintures de costumes traditionnels a exprimé sa joie de participer à cette édition qui constitue une opportunité d'échange entre les plasticiens venus de plusieurs wilayas du pays.

SALON RÉGIONAL DE LA FEMME TARGUIE À ILLIZI

Plus de 60 exposants présents à la 2e édition

Plus de 60 exposants, issus des wilayas d'Illizi, Tamanrasset et Djanet, prennent part à la deuxième édition du Salon régional de la femme targuie, ouvert lundi à la Maison de la Culture Othmani Bali à Illizi. Le Salon a pour objectif de valoriser le rang de la femme au sein de la société targuie, ainsi que son apport à la préservation de la cohésion du tissu social et la sauvegarde de la composante identitaire, à travers son rôle de dépositaire du patrimoine culturel matériel et immatériel ancestral local, a indiqué le directeur de la Maison de la Culture, Ahmed Mellouki. Cette manifestation culturelle (12-14 janvier), placée sous le slogan "La femme targuie, reine des sables et voix du Sahara", est inscrite dans le cadre de la promotion de la créativité féminine dans le domaine de l'artisanat, tel que l'habit et la bijouterie traditionnels, et la valorisation des symboles véhiculés à travers cet art et reflétant leur particularité et la profondeur civilisationnelle de la région, a-t-il ajouté. Le programme du Salon comporte aussi une projection documentaire sur la femme targuie, des expositions d'art culinaire traditionnel, des animations folkloriques dans les genres ''Ilioune'', ''Tindi'' et ''Imzad'', ainsi que des joutes poétiques et des interprétations musicales.

Une remise de prix aux meilleurs participants couronnera cette manifestation culturelle, en signe d'encouragement de la créativité féminine et de la valorisation du patrimoine culturel local. La tenue de ce Salon, qui coïncide avec la célébration du nouvel an amazigh "Yennayer 2976", entre dans le cadre des efforts tendant à la promotion du patrimoine national et la valorisation du rôle de la femme dans le développement socio-culturel, notamment dans le Grand Sud.

BÉJAÏA

Les plus vieux oliviers entrent en compétition

Les plus vieux oliviers entrent en compétition à Béjaïa, à travers un concours visant à préserver un patrimoine génétique précieux et à promouvoir l'oléiculture et l'agrotourisme. Un concours dédié à l'olivier le plus ancien a été lancé récemment dans la wilaya de Béjaïa, à l'initiative de l'Association pour la valorisation et le développement du territoire, en partenariat avec l'Institut national de la recherche agronomique d'Algérie (INRAA). Cette démarche vise à mettre en valeur des arbres emblématiques tout en sensibilisant à leur préservation. Placée sous le thème évocateur «Sur le chemin de l'olivier», l'initiative concerne 3 communes de la région : Toudja, El Kseur et Fenaia Ilmaten. Selon Sadek Amara, président de l'association organisatrice, le choix de ces zones est dicté par les moyens limités de l'association, qui n'ont pas permis d'élargir l'opération à d'autres régions. Au total, 32 agriculteurs ont été inscrits au concours. Les dossiers de participation sont actuellement en cours d'évaluation, et les résultats, suivis de la remise des prix, sont attendus vers la fin du mois en cours. Au-delà de l'aspect compétitif, le concours poursuit un objectif patrimonial et scientifique. Il s'agit de préserver des oliviers très anciens, considérés comme un «patrimoine génétique pur», mais aussi de retracer leur évolution et leur adaptation à travers les âges. L'initiative ambitionne également de valoriser la variété locale «Takesrit», particulièrement répandue dans la commune de Fenaia Ilmaten et présente dans d'autres zones de Béjaïa ainsi que dans des wilayas limitrophes. Pour Titouh Khayreddine, responsable de la station expérimentale de l'INRAA à Oued Ghir, ce concours constitue un levier important pour protéger ces arbres contre les fléaux qui les menacent. Il souligne aussi leur potentiel économique, non seulement à travers la production d'olives et d'huile d'olive, mais également par le développement de l'oléotourisme et de l'agrotourisme dans la région. Les vieux oliviers suscitent, par ailleurs, un vif intérêt scientifique. Les chercheurs de l'INRAA s'emploient à mieux comprendre le processus de développement de l'oléiculture à Béjaïa, en s'appuyant sur ces témoins vivants de l'histoire agricole locale. «Les vieux oliviers font partie intégrante de l'histoire de la région et du pays. Il est impératif de les préserver et d'assurer leur pérennité pour les générations futures», a conclu Titouh, rappelant l'enjeu mémoriel et environnemental de cette initiative.

SAHARA OCCIDENTAL OCCUPÉ

Le Maroc expulse les membres d'une mission espagnole d'observation des droits humains

Les autorités marocaines ont expulsé, avant-hier, les membres d'une mission espagnole d'observation des droits humains.

Les autorités marocaines ont empêché les membres de cette mission de descendre d'un avion qui venait d'atterrir à Laâyoune, dans les territoires occupés, selon la presse espagnole.

« VOUS N'AVEZ AUCUNE SOUVERAINETÉ SUR LE SAHARA OCCIDENTAL »

La délégation formée de personnalités politiques des îles Canaries n'a pas été autorisée à débarquer de l'avion à son arrivée à l'aéroport, ce qui n'a pas empêché ses membres d'exprimer leur solidarité avec le peuple sahraoui et de rappeler la légitimité de sa lutte pour l'indépendance de son pays. Le conseiller à la coopération institutionnelle et à la solidarité internationale du Conseil de l'île de Grande Canarie (Gran Canaria), Carmelo Ramirez, a rappelé aux membres des services de sécurité marocains que leur pays n'avait aucune autorité sur le Sahara occidental. « Vous n'avez aucune souveraineté sur le Sahara occidental. Vous l'occupez violemment depuis 1975. Vous l'occupez par la force. Vous maltraitez la population sahraouie pacifique qui vit sur ce territoire. Vous pillez ses ressources naturelles. Vous violez tous les accords internationaux », s'est-il insurgé. « Vous n'avez pas le droit d'être ici. Et si vous nous traitez ainsi, comment traiterez-vous les Sahraouis ? », a-t-il ajouté. Il a également signifié à l'un des agents marocains qu'il se trouvait lui-même en situation illégale en montant à bord de l'avion espagnol sans autorisation. « Vous vous trouvez en territoire espagnol, et non marocain ou sahraoui, puisque vous êtes à bord de l'avion. C'est illégal, sans l'autorisation du commandant de bord », a-t-il lancé.

« UN ACTE DE RÉPRESSION INACCEPTABLE »

La délégation espagnole comptait, en plus de Ramirez, la députée de Podemos, Noemi Santana Perera, et le secrétaire à la communication de Podemos Canarias, Fernando Ruiz Pérez. Les trois responsables politiques s'étaient rendus au Sahara occidental, mardi, pour y mener « une mission d'observation des droits humains auprès du peuple sahraoui ». L'interdiction opposée par les autorités marocaines « constitue un acte de répression inacceptable et une obstruction au travail pacifique de surveillance des graves violations systématiques des droits

humains subies par la population sahraouie », ont dénoncé les membres de la délégation dans une déclaration à la presse espagnole. « Le Maroc maintient un régime d'impunité qui permet les arrestations arbitraires, la torture, les disparitions forcées, les procès entachés d'irrégularités et la persécution constante des militants et des défenseurs des droits humains, ainsi que l'emprisonnement de militants politiques sahraouis pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et à l'autodétermination », ont-ils ajouté.

« VIOLATION CONTINUE DES DROITS FONDAMENTAUX DU PEUPLE SAHRAOUI »

« Nous condamnons fermement cette expulsion et dénonçons l'obstruction systématique par le Maroc de l'accès aux territoires occupés aux délégations, observateurs et organisations solidaires, dans le but de réduire au silence la population sahraouie et de dissimuler la répression dont elle est victime. L'expulsion de cette délégation souligne la gravité de la situation et la violation continue des droits fondamentaux du peuple sahraoui », a indiqué, par ailleurs, la délégation dans un communiqué à son retour aux îles Canaries. Les membres de la délégation ont réaffirmé, dans le même communiqué, leur « engagement en faveur de la défense des droits de l'homme et de la solidarité avec le peuple sahraoui, ainsi qu'avec son droit inaliénable à l'autodétermination, reconnu par le droit international ». Ils ont exigé « la fin de l'occupation, la libération immédiate des prisonniers politiques sahraouis et la tenue d'un référendum libre et équitable sur l'autodétermination, conformément aux résolutions des Nations unies ». En 2025, les autorités de l'occupation marocaine ont expulsé 27 étrangers dont des parlementaires, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes venant d'Espagne, des Etats Unis d'Amérique et du Portugal dans le cadre du blocus imposé aux territoires sahraouis occupés.

LE GOUVERNEMENT DES ÎLES CANARIES CONDAMNE L'EXPULSION

Le gouvernement des îles Canaries condamne l'expulsion, mardi, par les autorités marocaines d'une mission espagnole d'observation des droits humains, des territoires sahraouis occupés, rapporte le journal espagnol La Provencia. Le gouvernement des îles Canaries a dénoncé, dans un communiqué, « un acte inacceptable de répression et d'obstruction au travail pacifique d'observation des graves violations systématiques des droits humains subies par la population sahraouie ». L'expulsion de la délégation espagnole « témoigne de la gravité de la situation et de la violation persistante des droits fondamentaux du peuple sahraoui », ajoute le communiqué. Le gouvernement local des îles Canaries « condamne fermement » cette expulsion.

LE TRAFIC DE DROGUE LIÉ AU MAROC ET PARTIE FAIT D'UNE ÉCONOMIE PARALLÈLE DU MAKHZEN

Une menace pour la communauté internationale

Un rapport publié lundi par le site « N'oubliez pas le Sahara occidental » a mis en évidence la poursuite à grande échelle du trafic de drogue lié au Maroc, affirmant que ce phénomène ne relève plus d'une simple criminalité marginale, mais constitue désormais une composante d'une économie parallèle profondément enracinée, qui menace la communauté internationale.

Intitulé « Trafic de drogue : la dimension stratégique d'une économie marocaine parallèle », le rapport souligne que la production de cannabis au Maroc s'est développée au fil des décennies pour atteindre un niveau industriel, bénéficiant d'une tolérance institutionnelle persistante, permettant aux réseaux de trafic d'opérer de manière organisée et de générer des profits considérables en l'absence de tout contrôle financier ou institutionnel.

Le phénomène ne se limite pas au marché intérieur, précise la source, l'Europe étant devenue une destination majeure de ces flux. Le rapport relève une escalade de la violence liée aux gangs armés étrangers dans plusieurs pays européens, illustrant la dimension internationale de cette criminalité transfrontalière de grande ampleur, désormais érigée en enjeu sécuritaire et judiciaire nécessitant une mobilisation internationale globale.

Le document affirme que les revenus issus du trafic ne servent pas uniquement à soutenir les réseaux criminels, mais sont également utilisés pour la négociation, le chantage, ainsi que le financement de groupes de pression et d'activités illégales, élargissant le champ de l'économie parallèle et la transformant en outil stratégique du système du Makhzen.

Il ajoute que la poursuite et l'extension des activités illégales, professionnalisées au fil des générations, les font passer d'un simple dysfonctionnement du système à une source de corruption financière généralisée, menaçant la stabilité des pays voisins, notamment en Afrique du Nord, au Sahel et en Europe, et alimentant les tensions sociales et sécuritaires.

Selon le rapport, le Maroc ne s'est pas contenté de produire du cannabis localement, mais est devenu un centre logistique majeur du trafic international, s'appuyant sur un réseau de routes clandestines incluant l'acheminement de quantités de cocaïne, en plus de la résine de cannabis, vers les marchés européens et africains. Ces itinéraires comprennent des embarcations de contrebande équipées, des routes terrestres à travers les zones désertiques, des hélicoptères traversant le détroit de Gibraltar et, dans des cas documentés, des tunnels reliant le Maroc à Ceuta.

Le document précise que ces infrastructures ne relèvent pas d'initiatives improvisées, mais traduisent une coordination méthodique et des capacités techniques avérées, plaçant la responsabilité non seulement sur les réseaux de trafic, mais aussi sur les parties complices censées assurer la surveillance des frontières et le respect des lois internationales.

Il qualifie le trafic de drogue lié au Maroc de composante d'une géopolitique non conventionnelle, comparable, par ses effets, à l'instrumentalisation de la migration comme outil de chantage et de négociation pour obtenir un soutien par la pression en vue de légitimer l'occupation du Sahara occidental, soulignant que nier cette dimension constituerait une erreur grave.

Le rapport conclut que l'implication du Maroc dans le trafic de drogue et l'inondation de nombreux pays par ces substances toxiques ne relèvent plus d'une simple activité criminelle, mais sont devenues un moteur silencieux d'une économie informelle exploitant la faiblesse des institutions et un effondrement structurel du système du Makhzen, où frontières et ports se transforment en couloirs ouverts à la contrebande, les marchés locaux en espaces de blanchiment d'argent, et la société civile en victime directe des effets d'une violence et d'une corruption endémiques, révélant une profonde crise institutionnelle.

LES BANQUES DE SEMENCES

Les semences : atouts de base de la sécurité alimentaire durable

Mohamed KHIATI (*)

Disons en prélude que partout dans le monde, les semences sont les intrants de base de la production agricole et alimentaire.

Ce sont des atouts de première importance pour la pratique de toute culture herbacée, arboricole ou d'élevage. Elles renferment le potentiel génétique des espèces végétales et animales avec leur diversité grâce aux améliorations continues et aux processus de sélection réalisés au fil du temps et des générations. Pour les ressources phytogénétiques, les premiers cours d'agronomie ou de biologie (botanique) notent que dans le règne végétal, les semences constituent des essences biologiques qui fournissent des moyens vitaux à tous les habitants de la planète. Elles sont la matière première la plus importante pour le sélectionneur et l'intrant essentiel à l'agriculteur. A l'à-propos, une ressource biologique tel qu'entendu est "un matériel d'origine végétale, animale, microbienne ou autre, contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité renfermant un matériel génétique à valeur réelle ou potentielle conservé soit « in situ", c'est à dire en banques ou en "ex situ", c'est à dire sur le terrain ou en collections. Dans le sillage de ces expressions, le second rapport de la FAO édité en 2010 sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde souligna d'une manière explicite que « la diversité génétique des plantes que nous cultivons et consommons – et des espèces sauvages apparentées – pourrait disparaître à jamais, compromettant ainsi la sécurité alimentaire future, à moins que des efforts extraordinaires soient déployés non seulement pour préserver la biodiversité mais aussi pour l'utiliser [1].. En 2015, au moins 1750 banques de gènes existent à travers le monde dont 130 détiennent chacune plus de 10 000 entrées. Elles se situent essentiellement en Amérique du Nord, en Europe et en Australie. En Afrique, c'est en Ethiopie que se trouve la plus grande banque de gènes. Il est toutefois noté que sur les 7,4 millions d'échantillons conservés dans le monde, les banques de gènes nationales conservent environ 6,6 millions [2].

Dans le fond de la question, ce sont les agriculteurs qui ont depuis toujours semé, récolté, sélectionné et c'est par la conservation et l'échange des semences qu'ils ont amélioré et diversifié leurs cultures et de leurs élevages par des géniteurs dans une optique de parvenir à une promotion économique et sociale jusqu'à parvenir à cette idée que « les semences et les variétés voyagent ». C'est dire que durant des siècles les fonctions : sélectionner et produire des semences étaient l'œuvre principale des agriculteurs qui ont produit, à travers le temps, des milliers de variétés et amélioré des races locales adaptées aux terroirs, au climat, aux besoins de l'humanité et aux modes d'agriculture.

Ces pratiques ancestrales de production et de conservation des semences sont aujourd'hui en péril par l'imposition de règles drastiques du fait de la séparation de l'activité « production » de celle de reproduction, tant qu'il est vrai que « pour avoir une bonne production, il faut avoir de bonnes semences ». Or, les prix et la disponibilité limitent souvent l'accès des agriculteurs à des semences de qualité les obligeant au recours au secteur informel pour les trouver et les stocker d'une année à l'autre au moment où leur commerce n'est pas toujours adapté aux petits agriculteurs surtout. Cela se répercute sur les taux de collecte notamment pour les céréales, les produits les plus cultivés dans le monde. D'autre part, les semences de ferme, de jardins ou usitées par des ménages dans le cadre de l'agriculture familiale sont des collections qui s'apparentent à des banques de semences. Or et dans le fond, il nécessaire de se doter d'une banque de semences institutionnelle pour conserver et protéger le patrimoine génétique et biologique et mieux encore avoir un grand laboratoire de ressources phytogénétiques de haute gamme qui abritera la banque de semences, revêt un grand intérêt. Il faut souligner qu'un énorme travail a été entrepris à ce sujet par l'institut national de recherche agronomique d'Algérie depuis quelques années qui appelle parachèvement. Il va sans dire que la sélection permet la création de variétés nouvelles et l'adaptation des plantes cultivées aux nouvelles conditions agro-pédoclimatiques en leur offrant plus de résilience aux diverses menaces du milieu (santé et stress environnementaux). Mais le constat majeur fait est que la diversité génétique qui peut représenter la clé de la durabilité de l'agriculture ne cesse de régresser continuellement. Cette tendance à l'érosion est plus rapide qu'à n'importe quelle époque mettant ainsi en péril l'agriculture et l'alimentation. La FAO estime que depuis le début du siècle 75% de la diversité des plantes cultivées ont été perdues [3], suite à des facteurs liés en grande partie à la surexploitation, au défrichement, aux incendies, aux sécheresses récurrentes et à quelques autres facteurs encore, mais la principale raison de l'érosion génétique est la perte des variétés traditionnelles par l'introduction de nouvelles variétés à haut rendement cultivées sur de vastes superficies détenues par des firmes semencières internationales.

• La guerre des semences :

A l'heure actuelle, comme dans le temps, on assiste à une guerre de semences qui ne dit pas son nom qui tient essentiellement à la mainmise des agro-industries sur le monde agricole dont une dizaine de firmes multinationales contrôlent déjà 74% du marché mondial des semences [4], lesquelles firmes procèdent à l'extension des industries semencières pour l'amélioration des plantes notamment à travers des hybrides en éliminant ainsi et de facto, les semences produites annuellement par les agriculteurs, sachant toutefois que l'hybride étant stérile et ne donne qu'une seule génération prolifique ; ce qui conduit les agriculteurs à racheter leurs semences s'ils veulent obtenir des rendements équivalents. Cet hybride a donc et souvent remplacé totalement certaines variétés notamment les variétés locales adaptées. Il en découle que l'agriculture intensive s'est construite surtout autour des hybrides. Si nombre de variétés ont permis une augmentation significative des rendements, il n'en demeure pas moins que les agriculteurs en paient, un lourd tribut : dépendance des semenciers, dépendance du choix des variétés et dépendance économique étant donné que les prix sont fixés par les semenciers. Ces semences déjà coûteuses nécessitent en plus irrigation, engrais, pesticides et donc des intrants qui fragilisent encore plus les agriculteurs qui deviennent dépendants d'une industrie qui outre l'achat des semences, sont astreints à l'achat des produits chimiques qui vont avec. Par ailleurs, il est souvent mis en place un catalogue officiel des semences et de variétés qui en fait constituent l'autre arme contre les semences de fermes, c'est-à-dire les semences issues des semences sélectionnées et multipliées sur champs. Ainsi, pour l'inscrire, la variété proposée doit répondre aux critères de distinction d'homogénéité (les individus au sein d'une même variété doivent être identiques sur le plan génétique) et de stabilité (il faut mettre sur le marché chaque année des individus conformes à la description d'origine). Enfin pour les espèces de grande culture s'ajoute l'amélioration de la valeur agronomique et technologique (le rendement doit être supérieur aux variétés déjà inscrites). Ces critères exigés pour l'inscription au catalogue sont inapplicables aux variétés traditionnelles (les variétés dites « population ») en raison de leur forte variété génétique. Les semences de fermes privées ainsi de l'accès au catalogue officiel, donc de commercialisation sont en danger de disparition. D'autre part et dans les milieux scientifiques, le traitement des ressources génétiques dans les "banques de gènes" et les « banques de semences » relève beaucoup plus des centres de recherche-développement à travers des processus et des procédés de biotechnologies exigeants des personnels hautement qualifiés dont la gestion relève soit du domaine de l'institutionnel (structures relevant de l'Etat) ou du domaine des savoirs traditionnels et locaux par collecte de semences au niveau des fermes.

• Des ressources génétiques en Algérie :

Tout d'abord, faut-il rappeler qu'en 2010 fut ratifié le protocole de Nagoya (Japon) sur l'accès aux ressources génétiques ayant entré en vigueur en 2014.

Il est venu compléter les dispositions de la Convention sur la diversité biologique relative à l'accès et au partage des avantages des bio-ressources. Cet accord, pour rappel vise la création d'un cadre mondial pour l'élaboration d'instruments facilitant l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. L'Algérie avait effectivement signé sans ratifier, à l'époque, le Protocole de Nagoya sur « l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des avantages qui découlent de leur utilisation (APA)» en février 2011 sans se doter au préalable de moyens de surveillance et de protection de son patrimoine génétique agricole qui fait d'ailleurs l'objet de grandes convoitises. Par ailleurs, une loi 14-07 sur les ressources biologiques par le biais de dispositions pertinentes concernant l'APA a été promulguée le 9 août 2014 et qui prend en charge la dimension des ressources génétiques. Dans ce cadre, un projet de coopération avec le PNUD fut inscrit à l'indicatif du secteur agricole en 2015, intitulé « Elaboration d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et des connaissances traditionnelles en ligne avec la convention sur la diversité biologique et son protocole de Nagoya».

Suite en page 9

Suite de la page 8

Sur le plan de la diversité biologique, faut-il souligner que le pays, par l'immensité de son territoire, de sa position géographique et la structure de ses étages bioclimatiques présente un large cortège floristique constitué par des ressources phytogénétiques dont la richesse est inestimable pour la diversification et l'amélioration de la production agricole. En effet, la flore en Algérie est représentée par 3139 espèces [5]. Ce nombre a été récemment revu à la hausse estimé autour de 4000 espèces [6], dont environ 1000 espèces ont des vertus médicinales et 60 autres seraient encore inconnues. Alors que prés de 700 espèces sont endémiques et 226 espèces sont menacées d'extinction et bénéficient d'une protection légale (décret n° 93–285 du 23 novembre 1993) [7]. Dans un tel contexte, la conservation in situ des ressources phytogénétiques par le biais d'une banque de gènes, de ressources phytogénétiques ou encore de banques de semences demeure le moyen incontournable pour la sauvegarde de la diversité biologique en Algérie. Cela est d'autant plus justifié devant l'érosion génétique de plus en plus accélérée et les pertes des taxons cultivées qui avoisinent selon les estimations, en moyenne 59%. Le grand nombre d'espèces végétales rares ou endémiques existant appelle à des solutions idoines de leur sauvegarde et préservation. L'établissement d'un réseau de banques de semences pourrait fournir la solution la plus pratique à ce problème. Des plantes autrefois communes sont aujourd'hui en voie d'extinction voire de disparition. Ce qui impose la mise en place d'une approche de conservation de leurs semences in situ dans des banques en complément à la conservation des espèces végétales au sein de leurs habitats naturels. Plusieurs impératifs militent pour cette option stratégique. Tout d'abord, la conservation du patrimoine végétal du pays en tant que « Hot-spot» de biodiversité y compris, exige la dotation d'une banque de semences compte tenu des impératifs de préservation de cette richesse au profit des générations futures, de conserver et de promouvoir ce patrimoine biologique (Espèces, cultivars, écotypes et populations végétales) qui est le produit d'une adaptation millénaire à la diversité des écosystèmes et des pratiques agricoles et des savoir-faire séculaires portés par les agriculteurs (savoirs locaux). Au titre de la conservation de la matière première pour le développement de l'industrie des semences, la mise en place d'une industrie semencière nationale est un impératif de sécurité alimentaire qui doit passer par la conservation et la connaissance des variétés adaptées aux marchés et aux conditions agropédoclimatiques. La banque des ressources est en dernière instance, le réservoir des « matières premières » nécessaires pour alimenter les programmes de création variétale et de production des semences en Algérie. Il est utile de rappeler que l'Algérie reste, pour un certain nombre de filières de production dépendante des marchés extérieurs quant à son approvisionnement en semences et plants. Ces importations parfois sommaires et irré-

fléchies faites par certaines firmes et agences spécialisées pourraient induire des changements en ce sens qu'elles seraient à l'origine de l'introduction de modèles techniques intensifs souvent inadaptés aux conditions locales menant à l'éradication de certaines variétés ou populations anciennement cultivées, adaptées à nos agro-systèmes, mais marginalisées par le « marché national». A ce titre, la mise en place d'une banque de ressources génétiques est de nature à contribuer au renforcement, à la sécurisation et à la diversification de l'assise biologique de l'industrie nationale des semences. Elle pourrait constituer une opportunité pour l'institution d'un tissu d'entreprises de type PME et TPE dédiées à la multiplication, à la production et à la reproduction des semences et à l'industrie des plantes aromatiques et médicinales pour lesquelles l'Algérie dispose d'un potentiel économique indéniable (huiles essentielles, biomolécules pour l'industrie phytopharmaceutique et additifs d'industries alimentaires). Ce sont là autant d'opportunités pour la création de nouvelles chaines de valeurs pour la promotion et le développement de certains agro-systèmes dans les zones de montagnes, des régions sahariennes, steppiques et espaces forestiers. En matière des changements globaux, les dérèglements climatiques et les échanges commerciaux à l'échelle internationale avec leurs corollaires : l'émergence de nouvelles sources de stress biotiques et des maladies transfrontalières demeurent un autre défi pour l'agriculture. La conservation de la biodiversité y compris des génotypes sauvages apparentés porteurs de gènes de résistance aux divers bio-agresseurs, s'impose pour assurer le développement des programmes d'amélioration génétique et de création variétale dans à moyen et long termes. Au titre de la recherche-développement, la banque de semences constitue l'outil d'encadrement et d'appui aux centres concernés en termes de fourniture et de partage réglementés des matériaux biologiques conservés, dans l'optique de promouvoir une recherche agronomique impliquant la valorisation de la biodiversité surtout à travers les biotechnologies dont elle constitue la matière première. Il reste par ailleurs et bien entendu que parmi les bonnes pratiques agricoles « good agricultural practices », l'usage des semences locales est de grande utilité dans la mesure où elles présentent de nombreux enjeux :

✍ D'abord, elles sont plus adaptées au contexte agropédoclimatique de l'ensemble du territoire et surtout des terroirs ; puis, elles se cultivent facilement et nécessitent peu d'apport et ont un meilleur rendement et offre à l'agriculteur une autonomie de semences car il peut les produire lui-même

✍ Elles sont intégrées dans nos traditions culinaires, médicinales et font partie d'un patrimoine immatériel de savoir-faire local autour des graines et des semences utilisées souvent depuis des générations et de ce fait, leurs performances et leurs pratiques sont connues

Cet héritage séculaire, cette ressource génétique est aujourd'hui largement menacée par l'introduction massive de semences importées, le plus souvent hybrides offrant un meilleur rendement que les agriculteurs utilisent dans presque l'ensemble des cultures maraîchères et arboricoles. Dans ce contexte, un cadre réglementaire très rigoureux quant à l'importation des semences et plants doit être - s'il n'existe pas- établi pour sauvegarder nos ressources biologiques de toute hétérogénéité.

• La banque de semence :

Conscients du fait que la souveraineté alimentaire du pays passe nécessairement par l'organisation de ses structures de base et la construction d'édifices permettant la sauvegarde de ses multiples richesses naturelles notamment celles liées au patrimoine biologique de surcroit diversifié et tout particulièrement celui d'assurer la pérennité des ressources phytogénétiques et animales pour le présent et l'avenir des générations, les pouvoirs publics se sont penchés sérieusement ces trois dernières années à la mise en place d'une banque de semences qui devra constituer le soubassement de la conservation et de la protection des biotypes végétaux et animaux. Dans le sillage, il est important de souligner que le traitement des ressources génétiques dans les "banques de gènes ou de semences relève de la recherche-développement par des processus et des procédés de biotechnologues exigeant des personnels hautement spécialisés dont la gestion relève soit du domaine de l'institutionnel (structures relevant de l'Etat) ou du domaine des savoirs traditionnels et locaux par la collecte de semences au niveau des fermes dans une optique de conserver et protéger le patrimoine génétique du pays et mieux encore d'avoir un grand laboratoire de ressources phytogénétiques de haute gamme qui abritera la banque de semences. Pour ce faire, il est à rappeler qu'une banque nationale de semences fut inaugurée le 11 août 2022, au niveau du CNCC (Centre national de contrôle et certification des semences et plants) qui s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'Etat en matière de renforcement de la sécurité alimentaire durable du pays. Elle constituera de ce fait, une base pour la plateforme nationale des ressources génétiques agricoles et alimentaires et un appui à la promotion de la production locale des semences par la conservation des souches locales végétales cultivées, forestières et animales, en dehors de leur milieu naturel habituel (ex-situ) et de les protéger de toute éventuelle disparition ou extinction. Telle que présentée, ladite banque de semences a une capacité de stockage pouvant atteindre 6000 souches végétales et 20 cuves de souches animales et atteindra 80.000 unités si elle est soutenue par la création d'autres banques [8]. Elle contient quelques 4015 entrées » [9] pour les graines des céréales, des protéagineux, oléagineux, des arbres forestiers, des plantes aromatiques et médicinales, en sus des races animales d'élevage. Il est à mentionner que depuis l'institution de la banque, il est recensé 24 481 entrées dont 1777 entrées d'espèces végétales de divers types de céréales, de légumineuses alimentaires, de plantes fourrages, pastorales, forestières et de PAM (plantes aromatiques et médicinales) et 22 704 entrées d'espèces animales (ovins, caprins, bovins et équins), (MADR, 2024). Dans un tel contexte, les spécialistes sont appelé a s'impliquer davantage et activement dans l'élaboration d'un plan d'action suffisamment étudié pour que la mission de production et de protection des semences et des ressources génétiques et biologiques soit couronnée de succès compte tenu du caractère stratégique de la mise en place de la banque de semences. Il est cependant à noter que le retard cumulé dans ce domaine est récupérable, pourvu que des moyens, humains et matériels, nécessaires au bon fonctionnement de cette banque, soient consentis. A cet effet, il est important de recenser tout le patrimoine génétique agricole végétal et animal dans toutes les régions du pays en associant les agriculteurs, les éleveurs et les acteurs institutionnels à cette opération d'envergure. Aujourd'hui, personne ne peut disconvenir que la protection du patrimoine génétique et des ressources biologiques (végétales et animales) pour assurer la durabilité des systèmes agraires et la résilience des systèmes alimentaires dans le pays, revêtent une importance cruciale tant qu'ils constituent le fondement du développement agricole et tout particulièrement en cette ère marquée par les changements climatique et les diverses crises géopolitiques. C'est dire enfin que la souveraineté alimentaire est aussi une question de sauvegarde et de protection des ressources biologiques que recèle le pays dont la banque de semences en constitue l'atout de grande importance base pour garantir la sécurité alimentaire durable pour les générations présentes et futures.

Mohamed KHIATI,
Docteur et Expert Agronome
Khiame61@yahoo.fr

Références bibliographiques :
[1]. FAO second rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, 2010.https://www.fao.org/plant-treaty/news/news-detail/fr/c/341563/
[2]. FAO. Op-cit.
[3].FAO. https://www.google.com/search?
[4]. La guerre des semences. J.Thévenot. ttps://ecologie58.blog4ever.com/la-guerre-des-semences-1.Nature et environnent en Vievre.
[5]. Quezel et Santa, (1962). Nouvelle flore d'Algérie et des régions sahariennes méridionales. Ed. CNRS, Paris-1165 p.
[6]. Dobignard et Chatelain (2010-2013) In Yahi-Guenafdi. N (2018). Note introductive. Actes du congrès national sur les ressources phytogénétiques en Algérie : évaluation, valorisation et conservation. Issolah R. (ed.) et Abbas K. (ed.). INRAA (Alger), les 22, 23 et 24 Octobre 2018. 200 p.
[7].Abdelguerfi et al (2009). Quatrième rapport national sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité au niveau national. MATET-FEM-PNUD.
[8] APS du 11 Aout 2022.https://www.aps.dz/economie/143707-benabderrahmane-met-en-exergue-le-role-de-la-banque-nationale-des-semences-dans-le-renforcement-de-la-securite-alimentaire-du-pays
[9]. Communication du Ministre de l'agriculture et du développement rural lors de la journée parlementaire organisée à l'APN, le 8 mai 2023, sous le thème «Le rôle de la banque de semences dans la réalisation de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire durable».

HORIZONS

NASR-EDDINE LEZZAR, AVOCAT D'AFFAIRES ET EXPERT EN DROIT ÉCONOMIQUE

«Les textes sont bons, l'usage manque»

Me Nasr-Eddine Lezzar, avocat d'affaires et ancien membre de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale de Paris, livre, dans cet entretien, un diagnostic sans complaisance sur l'arbitrage en Algérie : un cadre juridique jugé globalement solide, mais une pratique encore freinée par le déficit de culture arbitrale, le manque de structures visibles et la faible appropriation par les entreprises.

Comment évaluez-vous l'évolution du cadre juridique de l'arbitrage en Algérie depuis la réforme de 2008, et quel impact cela a-t-il eu sur la confiance des investisseurs étrangers ?

Mi figue mi raisin. L'évaluation oscille entre «l'encore et le déjà». Nous sommes déjà là disent les uns, nous sommes encore à la remorquent les autres. Sur le plan pratique l'arbitrage s'instaure avec de grandes difficultés.

Le système judiciaire, malgré les efforts engagés, demeure l'acteur principal de la régulation de la vie des affaires. Pourtant, dans ce domaine, la justice étatique montre parfois ses limites. La loi algérienne sur l'arbitrage peut être relativement ancienne ou relativement nouvelle. Elle n'a, peut-être, eu que de rares opportunités d'application.

Vous affirmez que les lois sont bonnes. Pourquoi alors cet outil juridique ne connait pas le développement qui devrait être le sien ?

Les raisons des difficultés d'une adoption effective de l'arbitrage comme mode de règlement des différends et de son intégration dans les relations d'affaires sont multiples. La première est, à notre sens, d'ordre pédagogique. Les efforts nécessaires de formation et d'information n'ont pas été suffisants par rapport aux besoins ont fait défaut. La deuxième raison tient un peu à la gouvernance des entreprises qui ne se sont pas suffisamment préparés. La troisième raison a trait à l'absence de structures de promotion et de mise en œuvre de l'arbitrage, telle une association de promotion de l'arbitrage.

Il y a aussi l'absence d'une institution arbitrale permanente et visible. Et les chambres de commerces sont pratiquement absentes sur ce registre. Le reproche doit être fait également à la communauté des juristes qui sont les premiers redevables d'un travail de vulgarisation et de promotion de cette technique. Ils doivent informer de l'existence de ce mode alternatif de règlement des différends et en présenter les avantages et les bienfaits. Une initiative louable, quoique tardive, a été prise : la création d'ICC Algérie, représentation algérienne de la chambre de commerce internationale.

Cette association a malheureusement disparu. Elle avait à un moment donné rassemblé les professionnels du droit et d'ailleurs afin de provoquer l'essor et le développement de l'arbitrage par un ensemble d'activités et de missions notamment l'organisation de séminaires de vulgarisation et de formation d'arbitres…etc. Elle avait aussi collaboré efficacement avec la chambre algérienne de commerce et d'industrie pour la création, en 2003, du centre de médiation, de conciliation et arbitrage de la chambre.

Quelles sont actuellement les missions de ce centre ?

Il s'agit de la seule institution arbitrale nationale qui existe depuis deux décennies. Cependant son développement est difficile à évaluer car il manque de visibilité. Il serait intéressant qu'il se dote d'un site web, car il n'a qu'une petite fenêtre sur le site de la Chambre de commerce, ce qui est manifestement insuffisant. On ne connait pas ses activités ni les personnes qui le dirigent et le représentent. On ne connait pas ses organes régulateurs qui sont les garants de sa crédibilité. Dans les institutions de ce genre, ces informations gage de transparence sont publiées sur le site web. Un effort de transparence serait un apport considérable pour le développement et l'expansion de ce centre.

Que préconiseriez vous pour le développement de l'arbitrage commercial en Algérie, ?

D'abord je souhaite préciser qu'il n'est pas nécessaire de se lancer directement dans des reformes législatives et/ou réglementaires. A mon avis les textes sur l'arbitrage sont bons. Aussi bien les textes internes que les conventions internationales. Il faudrait à mon avis travailler au niveau des différents acteurs intervenants, usagers et praticiens de l'arbitrage commercial. Les entreprises devraient étoffer leurs structures juridiques avant de décider de recourir à l'arbitrage, notamment international. Il faut savoir que l'arbitrage commercial ait une très bonne technique de règlement des différends mais il n'est pas à recommander et à appliquer dans tous les contrats. En raison de son coût et de sa technicité, il n'est approprié que pour les contrats d'envergure. Il m'est arrivé de noter un recours à l'arbitrage commercial international dans des contrats moyens où le coût de l'arbitrage dépasse l'enjeu. Il faut remarquer aussi qu'on parle souvent de l'arbitrage international mais on parle de moins en moins de l'arbitrage interne, c'est à dire dans les contrats entre entreprises algériennes. Ceci est est très regrettable, car cet arbitrage interne dont on devrait réguler les coûts pour les adapter à l'enjeu est vraiment marginal. Nous notons le fait que la sollicitation du centre algérienne de la Chambre de commerce soit insuffisante par rapport aux dossiers qui devraient lui échoir. Nous ne disposons pas de statistiques officielles, mais si on fait une évaluation informelle il semble que depuis sa création la moyenne des dossiers soumis au centre de la chambre algérienne avoisinerait deux affaires par an .

Est-ce que la diffusion de statistiques ne porte pas atteinte à la confidentialité de l'arbitrage commercial ?

Non pas du tout. Les instituions arbitrales publient leurs statistiques. Et ceci est un gage de transparence et de performance. On ne publie pas, par contre les noms des parties en litige.

On met souvent en avant les aspects positifs de l'arbitrage comme mode de règlement des différends. Mais n'a-t-il pas, lui aussi, des inconvénients ?

Votre question est tout à fait pertinente. Le professeur Bejaoui le soulignait à juste titre : «Il ne faut pas, pour l'évaluation de l'arbitrage, passer de l'excès de vice à l'excès de vertu.» Autrement dit, tout est relatif. L'arbitrage présente en effet certaines limites, notamment lorsqu'il est confié à des personnes non habilitées ou insuffisamment préparées.

L'une de ses faiblesses tient aussi au mode de désignation des arbitres, qui relève entièrement de la volonté des parties. Or, lorsqu'on se trouve face à des entreprises peu familières avec l'arbitrage, qui n'en maîtrisent pas les exigences et disposent malgré tout d'une liberté totale dans le choix des arbitres, le risque augmente de voir intervenir des personnes dépourvues de la formation adéquate.

Dans des dossiers complexes, ces arbitres sont pourtant appelés à exercer des prérogatives importantes, comparables à celles d'un magistrat. Cela peut conduire à des situations surprenantes, voire problématiques. Il existe d'autres inconvénients, qui ne sont pas inhérents à l'arbitrage en lui-même, mais qui résultent surtout d'une mise en œuvre insuffisamment rigoureuse.

L'ALGÉRIE AUJOURD'HUI

ARTICLES CONTROVERSÉS DU CODE DE LA ROUTE :

Les éclaircissements du garde des Sceaux

A la veille du vote crucial au Conseil de la nation du projet de loi relatif au nouveau code de la route, le gouvernement a apporté de nouvelles précisions par le biais du ministre de la Justice, Lotfi Boudjemâa.

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudjemaâ, a expliqué hier que les « sanctions sévères » stipulées dans le texte du nouveau code de la route ne s'appliquent pas aux auteurs d'accidents ordinaires, mais sont liées à des cas et circonstances spécifiques et limités.

Boudjemaâ a déclaré, lors d'une séance au Conseil de la nation que les sanctions susmentionnées « ne concernent pas les auteurs d'accidents ordinaires, mais sont liées à des circonstances spécifiques telles que la conduite en état d'ivresse, ou sous l'influence de drogues et de substances psychotropes ».

Concernant la procédure de détention provisoire, Boudjemaâ a confirmé que les « cas de son application ne dépassent pas 0,5%». Tous ces cas sont liés à la conduite en état d'ivresse, à la fuite de responsabilité ou à la possession d'un rapport de contrôle technique falsifié », dit le ministre.

Le ministre a également souligné que « les préoccupations qui accompagnaient le texte de cette loi sont légitimes, mais elles ne devraient pas se transformer en moyen de créer la psychose ». Le garde des Sceaux a rassuré les citoyens précisant que le code de la route « a été adopté pour protéger des vies, en tenant compte de toutes les circonstances menant à des accidents de la route, telles que l'état des routes »

Ces éclaircissements interviennent alors que les sénateurs du Conseil de la nation se prononceront demain sur le contenu du code de la route qui a été adopté par les députés de l'APN il y a deux semaines.

LE SORT DU TEXTE SE JOUE AU SÉNAT

Depuis son adoption à l'APN, le projet de loi relatif au code de la route a suscité une vague de contestations qui a conduit à des mouvements de grève dans le secteur des transports. Les taxieurs, les chauffeurs de bus de transport privé urbain et inter wilayas mais aussi les transporteurs de marchandises ont observé plusieurs jours de grève au niveau national.

Le gouvernement à travers le ministère de l'Intérieur et des Transports a reçu les représentants syndicaux du secteur des transports qui ont également été reçus par le président du Conseil de la nation Azzouz Naceri. Le président de la chambre haute a dans la foulée transmis un rapport au président de la République Abdelmadjid Tebboune sur les doléances des transporteurs suite à la contestation du nouveau code de la route.

Après plusieurs jours de grève, les chauffeurs de taxi, de bus et les transporteurs de marchandises ont repris le travail cette semaine mais le sort du texte demeure suspendu au vote du Conseil de la nation prévu aujourd'hui.

Si le Conseil de la nation ne peut amender le texte, il peut toutefois formuler des réserves sur les articles de loi adoptés à l'APN, ce qui conduit à ce que la Constitution définit comme un « désaccord » entre le Conseil de la nation et l'APN. Dans le cas de disparité importante entre les moutures des deux chambres, l'article 145 de la Constitution prévoit la création d'une commission paritaire qui devra résorber le désaccord. En cas de persistance, c'est à l'APN que revient le pouvoir de voter ou le texte retouché par la commission partiaire ou celui qu'elle a elle-même adopté initialement. Un seul cas de figure prévoit l'abandon du texte si l'exécutif ne sollicite pas l'APN pour adopter le texte une seconde fois.

CONFLIT AU SOUDAN

Le camp de réfugiés d'El-Affad accueille des milliers de déplacés fuyant la violence

Dans le nord du Soudan, le camp de déplacés d'El-Affad, situé dans la ville d'Ad-Dabba, dans l'État du Nord, accueille des milliers de personnes déplacées originaires principalement du Darfour notamment de Fasher, capitale du Darfour-Nord ainsi que des régions du Kordofan.

Au Soudan, les civils figurent parmi les principales victimes du conflit armé déclenché en avril 2023 entre l'armée soudanaise et les Forces de soutien rapide (FSR).

Dans la ville d'Ad-DAbba, proche de la frontière égyptienne, un abri initialement prévu l'an dernier pour 180 personnes est devenu un refuge pour des milliers de déplacés fuyant les violences.

LE CAMP ABRITE PRÈS DE 22 000 PERSONNES

Le camp de déplacés d'El-Affad accueille plus de 4 000 familles soudanaises déplacées, soit près de 22 000 personnes, qui tentent de survivre dans des conditions précaires, où les besoins essentiels sont difficilement satisfaits.

La majorité des déplacés provient de la ville de Fasher, théâtre de massacres sanglants et de graves violations des droits humains attribuées aux FSR.

Malgré une distance dépassant les 1 000 kilomètres entre Fasher et Ad-Dabba, les déplacés parviennent au camp au terme de trajets extrêmement éprouvants.

Le camp accueille également des civils fuyant les combats toujours en cours dans les régions du Kordofan et du Darfour, laissant derrière eux leurs maisons, leurs souvenirs et parfois leurs proches.

Si les besoins de base sont partiellement couverts, de nombreuses nécessités vitales restent insatisfaites, notamment l'accès à l'éducation pour les enfants.

« NOUS AVONS VU LÀ-BAS DES CHOSES DIFFICILES À DÉCRIRE »

Fahrettin Muhammed Recep, Israga et-Tom et Fatma Ahmed Musa, originaires de Fasher et aujourd'hui installés dans le camp, ont raconté à Anadolu les violences subies et les épreuves endurées durant leur fuite.

Fahrettin Muhammed Recep a indiqué que les FSR ont mené de nombreuses attaques contre la ville, causant la mort de nombreux civils.

« Nous avons vu là-bas des choses difficiles à décrire. Des choses très douloureuses, mais grâce à Dieu. Ils prenaient tout ce que vous aviez de valeur. Ils ne laissaient absolument rien », a-t-il témoigné.

Israga et-Tom, originaire du quartier de Kubbe à Fasher, a expliqué que l'intensification des combats les avait contraints à se déplacer vers le quartier de Derece Oula, où son mari a été tué par la chute d'un projectile.

« Il y avait beaucoup de morts et de blessés. Les combats et les tirs étaient très intenses, nous avons dû partir. Là-bas, parfois, nous ne mangions même pas. Ici, au moins, on nous fournit un peu de nourriture. La situation actuelle est meilleure qu'avant », a-t-elle déclaré.

« JE N'AI RETROUVÉ AUCUN DE MES ENFANTS »

Fatma Ahmed Musa, originaire du quartier es-Sefa de Fasher, a raconté sa détresse :

« Je n'ai retrouvé aucun de mes enfants. J'ai six garçons et deux filles, ils sont tous portés disparus. Je ne sais pas s'ils sont morts ou vivants. J'ai fui avec les trois enfants de mon fils, grâce à l'aide de personnes bienveillantes rencontrées sur la route. »

Espérant retrouver ses enfants sains et saufs, elle a remercié les bienfaiteurs qui assurent la distribution de nourriture dans le camp.

CRISES HUMANITAIRES

L'OCI et le HCR s'unissent pour renforcer la réponse humanitaire

L'OCI et le HCR ont lancé un plan d'action stratégique visant à renforcer la réponse humanitaire pour assurer une réponse plus rapide face aux crises humanitaires. L'Organisation de la coopération islamique (OCI) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont lancé un plan d'action stratégique visant à renforcer la réponse humanitaire. L'objectif étant d'harmoniser les visions et les priorités pour assurer une réponse plus rapide et plus efficace face aux crises humanitaires, indique un communiqué de l'OCI publié mardi soir. L'OCI a indiqué que le secrétaire général adjoint chargé des affaires humanitaires, sociales et culturelles de l'organisation, Tarig Ali Bakheet, et le conseiller principal et représentant du HCR auprès des Etats du Conseil de coopération du Golfe, Khaled Khalifa, ont signé un nouveau plan d'action stratégique couvrant les 5 prochaines années.

SOUTIEN TECHNIQUE ET OPTIMISATION DE L'AIDE HUMANITAIRE

Le nouvel accord met l'accent sur plusieurs axes essentiels, notamment les programmes de soutien sur le terrain, la fourniture d'une aide humanitaire efficace et durable aux réfugiés et aux personnes déplacées dans les zones les plus nécessiteuses, l'échange d'expertises techniques, le renforcement des capacités des ressources humaines œuvrant dans le domaine humanitaire des 2 parties, ainsi que l'harmonisation des visions et des priorités afin de garantir une réponse plus rapide aux crises humanitaires. Les 2 parties ont souligné que ce plan, qui s'étend de 2026 à 2030, constitue « un saut qualitatif dans l'action conjointe, en combinant l'implantation géographique de l'organisation dans le monde islamique et la vaste expertise internationale du HCR, ce qui renforcera la capacité des deux partenaires à proposer des solutions humanitaires innovantes et globales ».

GHAZA

95.000 cas de malnutrition aiguë recensés

L'ONU alerte sur une situation humanitaire critique en 2025. Avec près de 95.000 cas de malnutrition aiguë recensés, l'urgence alimentaire est absolue. Les Nations Unies ont relevé que les conditions météorologiques extrêmes compromettent les progrès réalisés par l'aide humanitaire, soulignant que le nombre total de cas de malnutrition aiguë recensés en 2025 s'élève à près de 95.000.

1,1 MILLION DE PERSONNES NÉCESSITENT UNE AIDE URGENTE

« Nos partenaires en charge de la lutte contre la malnutrition indiquent avoir examiné plus de 76.000 enfants le mois dernier et avoir identifié environ 4.900 cas de malnutrition aiguë, dont plus de 820 cas de malnutrition aiguë sévère », a déclaré lundi Stéphane Dujarric, porte-parole du secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, lors d'un point de presse. Il a expliqué que « le nombre total de cas de malnutrition aiguë recensés en 2025 s'élève ainsi à près de 95.000″.

Le porte-parole du SG de l'ONU a, en outre, fait savoir qu'« au moins 1,1 million de personnes ont toujours besoin d'une aide urgente, les pluies torrentielles continuant d'endommager et de détruire de nombreux abris existants ». Il a également alerté sur le fait que « les enfants continuent d'être gravement touchés par le froid et les intempéries ». « Les partenaires de l'ONU qui pilotent les efforts visant à améliorer l'accès aux soins de santé ont signalé le décès d'un nourrisson par hypothermie, portant à quatre le nombre total de décès recensés, tous concernant de très jeunes enfants », a-t-il déploré.

UN SYSTÈME DE SANTÉ À L'AGONIE SOUS LE POIDS DES PÉNURIES

« L'OCHA (le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires) continue de réclamer un accès rapide, durable et sans entrave afin de permettre à nos partenaires humanitaires et à nous-mêmes d'intensifier plus rapidement notre aide, de prévenir toute nouvelle détérioration de la situation et d'alléger les souffrances de la population de Ghaza », a souligné Dujarric.

Cette demande de l'ONU résonne avec le cri d'alarme des acteurs de santé locaux qui font face à un manque de moyens sans précédent. La situation sanitaire dans la bande de Ghaza reste, en effet, « extrêmement fragile », en raison de la pénurie d'équipements, de personnel médical et de capacités de diagnostic, outre la crise du carburant qui affecte directement les capacités opérationnelles des hôpitaux, a indiqué le directeur de l'Association de « secours médical » à Ghaza, Bassam Zaqout.

LA SITUATION HUMANITAIRE S'AGGRAVE À GHAZA

Zaqout a affirmé, dans des déclarations aux médias lundi soir, que « les hôpitaux du secteur souffrent d'un manque sévère de carburant, ce qui entrave toute tentative réelle de rétablir le minimum des services de santé ». Il a signalé une « aggravation » de la situation humanitaire à Ghaza à l'approche d'une nouvelle vague de froid et de pluie, précisant que les citoyens vivent dans un climat d'inquiétude et de peur en raison des expériences précédentes avec les dépressions atmosphériques, ce qui accentue leurs souffrances, notamment en raison de l'insuffisance des tentes.

Les vents et les pluies ont, à plusieurs reprises, détruit les tentes des déplacés, laissant des familles entières, dont de jeunes enfants, sans abri, en l'absence de solutions urgentes ou d'équipes de secours capables d'intervenir immédiatement. Zaqout a révélé le décès de 6 enfants à ce jour en raison du froid, tout en mettant en garde contre une possible augmentation du bilan avec la poursuite des vagues météorologiques à venir.

LA SURVIE PRÉCAIRE AU CŒUR DES CAMPS

Zaqout a ajouté que des comités au sein des camps de déplacés tentent de prendre certaines mesures préventives, telles que l'installation de barrières de sable pour limiter l'infiltration des eaux de pluie dans les tentes, bien que ces mesures restent insuffisantes et n'offrent aucune protection réelle contre le froid intense ou les fortes pluies. Zaqout a averti, en ce sens, que la destruction des tentes expose les déplacés à une nouvelle épreuve, celle de la recherche de tentes de remplacement, dans un contexte de hausse de leurs prix et de l'inéligibilité de nombreuses familles à l'obtention de nouvelles tentes selon les règles de distribution de l'aide.

Par ailleurs, le bilan de l'agression sioniste contre la bande de Ghaza, depuis le 7 octobre 2023, s'élève à 71.424 martyrs et 171.324 blessés, en majorité des enfants et des femmes. Depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu en octobre dernier, 442 Palestiniens sont tombés en martyrs et 1.240 autres ont été blessés, tandis que les corps de 697 martyrs ont été récupérés. Les corps de 5 martyrs ainsi que 6 blessés ont été transférés vers les hôpitaux de Ghaza au cours des dernières 24 heures, indiquent les autorités sanitaires palestiniennes.

Depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, le 10 octobre dernier, 447 Palestiniens sont tombés en martyrs et 1.246 autres ont été blessés, tandis que les corps de 697 martyrs ont été récupérés, a ajouté la même source. L'occupation sioniste commet un génocide à Ghaza, marqué par des tueries, la famine, la destruction et les déplacements forcés, en ignorant les appels internationaux et les ordonnances de la Cour internationale de justice exigeant l'arrêt de ces crimes.

Cette infusion spéciale est idéale pour purifier votre organisme !

Après les fêtes, beaucoup souhaitent repartir sur de bonnes bases. Une détox est alors souvent envisagée. Si votre corps est capable de se détoxifier seul, il est possible de soutenir vos organes grâce à certains aliments.

UNE INFUSION GINGEMBRE, CITRON ET FENOUIL

Avant toute chose, il est important de rappeler que la détox du corps, après un gros repas, se fait naturellement. « Une détox c'est simplement un mécanisme biochimique naturel ! Notre corps est capable de s'auto-détoxifier ! Nous avons un foie et deux reins qui sont là pour faire le travail, tranquillement et gratuitement. Les toxines transformées par le foie sont éliminées par les urines grâce aux reins » explique Laure Compagne, diététicienne et nutritionniste. « On élimine aussi tous ces « déchets » par les selles, c'est pour cela qu'il est important d'avoir un transit en pleine forme. Ces mécanismes se font seul, sans jus, sans pilule ou sans protocole spécial » poursuit la spécialiste.

Cependant, il est possible de soutenir vos organes dans ce processus. Par exemple, en optant pour une infusion à base de fenouil, de gingembre et de citron. Ces aliments peuvent vous soutenir dans votre quête. « Le corps doit pouvoir éliminer par les émonctoires (reins, foie, colon, peau, poumons) une partie des toxiques, des toxines et des allergènes. Pour se faire, il s'agit donc de boire beaucoup d'eau afin de diluer les toxines. Certaines plantes sont recommandées pour faciliter le drainage comme l'anis, le bouleau, la fumeterre, le pissenlit, l'artichaut, le cassis, le fenouil, etc » explique Marjorie Crémadès, diététicienne et nutritionniste.

Le gingembre et le citron, quant à eux, peuvent également vous aider. En effet, le citron, « riche en vitamine C et antioxydants, favorise la digestion et protège notre foie. (Il possède aussi de) propriétés diurétiques, détoxifiantes et permet de brûler les graisses » explique Émilie Deschamps, diététicienne et nutritionniste. Le gingembre, lui, « améliore la digestion, réduit le cholestérol, réduit l'inflammation (rappelons que la définition de l'obésité est une inflammation des tissus adipeux) et brûle les graisses » poursuit la spécialiste.

REPRENDRE UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE

L'idéal pour chasser les excès d'après les fêtes est de se remettre doucement au sport. Certains permettent d'éliminer les toxines rapidement. C'est le cas de la course à pied, de la marche rapide ou du vélo qui sont des sports qui permettent aussi de s'aérer l'esprit. La corde à sauter, elle, permet de se muscler l'ensemble du corps tout en s'amusant. Pensez-y !

Les erreurs à éviter absolument lorsque vous commencez une détox

Après les fêtes, certaines personnes peuvent être tentées de commencer une détox. Attention, ce terme ne doit pas être confondu avec un régime drastique.

UNE DÉTOX OUI, UN RÉGIME DRASTIQUE, NON

« La détoxication (ou "détox") est un processus naturel de l'organisme, assuré principalement par le foie, les reins, les poumons et la peau. Ces organes travaillent en continu pour éliminer les toxines issues de notre alimentation, de notre métabolisme ou de l'environnement (pollution, additifs alimentaires, etc.). » explique Laurianne Chignard, diététicienne et nutritionniste. Ainsi, « faire une cure détox, c'est généralement adopter une alimentation allégée et ciblée sur une période donnée, dans le but de faciliter ou d'accélérer ce travail d'élimination. Mais en réalité, le corps est déjà équipé pour détoxifier ! Alors en temps normal il n'y a pas à s'en préoccuper. Cependant, il est vrai que par moment, stimuler ce procès naturel peut être bénéfique » poursuit la spécialiste.

Mais il n'est pas question de régime drastique ! Le corps n'a absolument pas besoin de purge drastique : oubliez donc les jours à ne boire que des jus ou les jeûnes prolongés. Ces pratiques risquent de créer des carences. De plus, les régimes extrêmes fatiguent l'organisme en réduisant trop fortement les apports en protéines ou en calories. Cela peut entraîner une perte musculaire. Enfin, gardez à l'esprit que les résultats miracles promis par ces détox sont souvent du marketing : cela ne suffit pas à compenser de mauvaises habitudes alimentaires déséquilibrées sur le reste de l'année. À la place, il est préférable d'opter pour une alimentation saine, équilibrée et hydratante.

BIEN MANGER, MODE D'EMPLOI

Pour manger correctement, les experts recommandent de :

Privilégier les produits non transformés, bruts et de saison. Cela permet d'éviter la consommation d'additifs (émulsifiants, édulcorants, colorants) dont les effets semblent être néfastes pour la santé.

Éviter l'usage de compléments alimentaires.

Privilégier les produits issus d'une agriculture limitant l'apport en pesticides.

Côté quantité, il est recommandé de consommer 5 portions de fruits et légumes par jour, peu importe le mode de préparation. Les légumineuses doivent être consommées deux fois par semaine, les produits céréaliers tous les jours (en privilégiant les produits complets), les produits laitiers deux fois par jour. Pour la viande, il est préférable d'opter pour la volaille et de limiter la consommation de viande rouge à 500 g par semaine. Les poissons et fruits de mer peuvent être consommés deux fois par semaine.

N'oubliez pas de boire ! « Favorisez l'eau et limiter les boissons sucrées ou édulcorées, ainsi que l'alcool. Le thé, le café et les infusions peuvent contribuer à l'apport en eau s'ils ne sont pas sucrés » conseillent les experts.

Les meilleurs légumes de saison pour une détox d'hiver !

DES LÉGUMES QUI FACILITENT LA DIGESTION

Après les fêtes et leurs excès, il est important de reprendre de bonnes habitudes. Et si le corps est parfaitement capable de se détoxifier tout seul, il peut être bon, dans un premier temps, de lui donner un petit coup de pouce. Notamment en consommant des aliments qui vont l'aider dans sa tâche. C'est par exemple le cas :

Du poireau : « ses composés soufrés et sa teneur en eau aident à éliminer les toxines » explique Maëla Le Borgne, diététicienne et nutritionniste ;

Le chou vert : « On met l'accent sur certains légumes qui ont d'avantage d'actions pour soutenir la fonction hépatique : les choux, en particulier le brocoli, les choux de Bruxelles mais aussi le chou-fleur, chou-vert, chou chinois, chou-rave, chou blanc, chou rouge... » conseille Marie Faramus, diététicienne et nutritionniste ;

Les carottes : ces légumes ont une action diurétique qui peuvent aider les organes émonctoires ;

Les épinards : leur richesse en fibres permet d'améliorer le transit, de favoriser la digestion et la fonction drainante du corps.

Après un excès, il peut être bon d'aider son corps avec une alimentation saine et équilibrée. Ainsi, « les fruits et les légumes, que l'on peut consommer à volonté, car ils sont peu caloriques, mais riches en antioxydants, rassasiants et riches en fibres qui facilitent la digestion » explique Marjorie Crémadès, diététicienne et micro-nutritionniste. Il est également recommandé de manger moins en réduisant les calories tout en écoutant ses sensations alimentaires. N'oubliez pas de boire suffisamment d'eau (entre 1,5 et 2 litres par jour) et de reprendre une activité sportive.

UNE RECETTE POUR AIDER SON CORPS À LA DÉTOX

Mathilde Flipo, cheffe cuisinière dévoile sa recette de bouillon réconfortant, drainant et reminéralisant. Pour bien faire, elle propose d'associer poireaux, chou vert, carottes, céleri, thym, romarin et une touche finale de citron. Ce dernier permet de stimuler le foie et de faciliter l'élimination. Il est également possible de préparer un jus vert avec des épinards, de la mâche, du cresson et des pommes granny-smith. Bien sûr, pas de recette magique, pour repartir sur de bonnes bases, l'idéal est de mettre en place un régime sain et équilibré. Cela permet au corps de ne manquer de rien et de pouvoir assurer son rôle entièrement.

Selection du vendredi

TF1

21h10

Qui sera le plus nul ?

Présenté par : Camille Combal
Un quiz d'un nouveau genre, avec à la clé un trophée que personne ne veut gagner. Dans ce concept inédit, les participants n'ont qu'un seul objectif : quitter la compétition au plus vite ! Car à la fin, il ne restera que le plus nul ! Dans cette compétition, les candidats seront interrogés sur tout ce que nous sommes censés savoir : ce que nous avons appris à l'école primaire, mais que nous avons parfois oublié depuis longtemps ! Toutes les formes d'intelligence seront testées à travers des épreuves de logique et des tests de culture générale. Chanteur, comédien, créateur de contenus, journaliste ou humoriste vont ainsi tenter d'éviter d'être «plus nul de France» !

M5

21h05

Le dernier des Mohicans

Avec Daniel Day-Lewis, Madeleine Stowe, Russell Means, Eric Schweig, Jodhi May, Steven Waddington, Wes Studi, Maurice Roewes, Patrice Chéreau, Edward Blatchford, Terry Kinney, Tracey Ellis, Justin M. Rice, Tim Hopper, Mark Joy
En 1757, Anglais et Français se disputent la possession des terres indiennes de l'État de New York. Le marquis de Montcalm et ses alliés, les Indiens Hurons, font le siège des forces britanniques stationnées au Fort William Henry, que commande le colonel Munro. Ce dernier attend ses filles, Cora et Alice, que le major Duncan Heyward est chargé d'escorter jusqu'à lui. Mais le convoi tombe dans une embuscade où les a entraînés leur éclaireur huron, Magua.

3 jours max

M6 *21h00*

Présenté par : Julien Courbet
Du faux chèque de banque, en passant par l'arnaque à la tâche sur les réseaux sociaux ou le dépannage informatique bidon, les techniques des escrocs se multiplient. Le palmarès est édifiant : Emmanuel, cuisinier, a perdu 55 000 euros dans un faux livret d'épargne auprès d'une banque allemande fantôme. Maelys, quant à elle, a été escroquée de 7 500 euros en likant des publications. Et Marie-Noëlle s'est fait voler 1 600 euros par des faux conseillers bancaires après avoir cliqué sur un lien qu'ils lui avaient envoyé. Même Patrick Bruel est utilisé par des brouteurs : une femme pensait être sa maîtresse et s'est fait voler 6 000 euros !

France 2

21h10

César Wagner

Avec Gil Alma, Olivia Côte, Coralie Russier, Etienne Diallo, Nadia Roz, Amaury de Crayencour, Pierre Raby, Fanny Cottençon, Erika Sainte, Antoine Duléry, Clara Botte
La fête des grands vins d'Alsace qui se tient chaque année dans l'enceinte du château du Haut-Koenigsbourg bat son plein, les différents exposants y présentent leurs meilleurs crus. L'un des participants, Patrick Watson, oenologue réputé, capable de reconnaître d'une gorgée n'importe quel vin d'Alsace, est retrouvé mort au pied du château après avoir chuté de la plus haute tour. Alors qu'ils étaient en visite de la région ensemble, César, Élise et Arthur remarquent les ambulances qui filent vers le château. Notre trio décide alors de les suivre.

France 3

21h10

La boîte à secrets

Présenté par : Faustine Bollaert
Rendez-vous pour un nouveau numéro riche en émotions, aux côtés de trois invités de renom. Au programme, une parenthèse enchantée et nourrie d'échanges, où chacun des invités révèle des pans précieux de sa vie. L'occasion de plonger dans les souvenirs et les événements marquants qui ont façonné leur parcours. Frédéric François, Isabelle Morizet et André Manoukian auront ainsi la chance de découvrir des surprises pensées sur mesure, avec l'aide discrète de leurs proches. Une soirée pleine de joie, d'émotions fortes, de fous rires, de retrouvailles inattendues et de révélations surprenantes, où Faustine Bollaert vous invite à vivre une expérience unique.

W9

21h025

Enquête d'action

Présenté par : Marie-Ange Casalta
Foncer à toute vitesse pour rattraper un chauffard, slalomer dans la circulation pour retrouver un suspect en fuite, surprendre un délinquant en flagrant délit... Les 2 000 policiers motocyclistes de France ont un quotidien à 200 à l'heure ! Enquête d'action a suivi en intervention trois d'entre eux. Ces passionnés de grosses cylindrées représentent également la police lors de prestigieuses compétitions à moto. Thomas est membre de la CSI 75, spécialisée dans les interventions à haut risque dans la capitale.

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie

LE CHIFFRE DU JOUR

1 100 PLUS DE 1.100 ACCIDENTS DE LA ROUTE EN UNE SEMAINE.

UE–MERCOSUR

L'accord commercial pourrait s'appliquer dès samedi prochain

La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, doit signer samedi le traité de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur, un accord présenté comme l'un des objectifs majeurs de son deuxième mandat, ont rapporté plusieurs médias européens.

Ce pacte commercial, négocié pendant près de 25 ans, pourrait entrer en « application provisoire immédiate » dès le jour de sa signature, sans attendre l'approbation du Parlement européen. La ministre française de l'Agriculture, Annie Genevard, a confirmé cette possibilité lors d'une intervention sur BFMTV, chaîne d'information française.
Le texte a déjà été approuvé, vendredi 9 janvier, par une majorité d'États membres de l'Union européenne, malgré l'opposition de la France. D'autres pays, dont la Pologne et l'Autriche, avaient également exprimé leurs réserves, notamment concernant les conséquences de l'accord pour les filières agricoles européennes.
Paris a tenté, la semaine dernière, d'empêcher le recours à une application provisoire du traité. Une disposition allant dans ce sens figurait initialement dans le texte soumis au vote, avant d'être retirée par la présidence chypriote du Conseil de l'UE, notamment sous la pression de l'Allemagne.
La Commission européenne a par ailleurs fait le choix de scinder l'accord en deux parties. La section strictement commerciale, relevant de la compétence exclusive de l'Union européenne, peut être adoptée à la majorité qualifiée des États membres. En revanche, les volets politiques et liés à l'investissement devront encore être approuvés par les Parlements nationaux ainsi que par le Parlement européen.
Interrogé sur cette procédure, Olof Gill, porte-parole de la Commission européenne, a déclaré lors d'une conférence de presse que « le traité autorise cette possibilité » d'application provisoire. Il s'est toutefois abstenu de préciser les intentions de l'exécutif européen, appelant à un « large soutien » des eurodéputés.
Le Parlement européen, qui a déjà approuvé certaines clauses de sauvegarde à la mi-décembre, devrait se prononcer sur la partie commerciale du texte « en avril ou en mai », selon des informations communiquées par le média public français franceinfo.
La porte-parole du gouvernement français, Maud Bregeon, a estimé que « la messe n'est pas dite ».
Cette perspective suscite de vives critiques parmi les élus opposés à l'accord. Dans le quotidien français Le Figaro, l'eurodéputée Les Républicains Céline Imart a dénoncé « un déni de démocratie », tandis que l'eurodéputée de La France insoumise Manon Aubry a fustigé, dans un message publié sur la plateforme sociale américaine Facebook, un « coup de force scandaleux ». Le centriste Pascal Canfin a également exprimé son incompréhension dans un message publié sur le réseau social X, basé aux États-Unis.

Le Parlement européen pourrait également envisager de saisir la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) afin de contrôler la légalité de la procédure. Une telle saisine, si elle était validée, suspendrait l'examen parlementaire du traité pendant plusieurs mois, voire plusieurs années.

EN FRANCE DES TRACTEURS ÉVACUÉS DU CENTRE DE TOULOUSE, NOUVELLES PERTURBATIONS AUTOUR DE L'A64 ET DE BLAGNAC

Des agriculteurs mobilisés dans le cadre de la crise agricole ont brièvement pénétré dans le centre-ville de Toulouse dans la nuit de mardi à mercredi, avant d'être évacués par les forces de l'ordre au petit matin, ont indiqué les autorités locales.
Selon la préfecture de la Haute-Garonne, l'ensemble des tracteurs entrés dans le centre-ville a été évacué dès 6h mercredi. Les agriculteurs se sont ensuite dirigés lentement vers le parc des expositions de Toulouse Métropole (MEETT), au nord-ouest de l'agglomération, dans le but de perturber la circulation, a rapporté le média public régional ICI Occitanie.
Près d'une trentaine de tracteurs, principalement affiliés à la Coordination rurale du Gers (CR32), avaient franchi plusieurs barrages des forces de l'ordre pour entrer dans Toulouse mardi soir, avant de quitter la ville en début de matinée sous encadrement policier.
De nouvelles perturbations ont été signalées au sud de l'agglomération toulousaine, notamment sur l'autoroute A64, la route d'Espagne et la D620, où un barrage installé à la jonction avec l'A64 a provoqué d'importants embouteillages, notamment en provenance du Muretain, selon Vinci Autoroutes et ICI Occitanie. La préfecture a précisé qu'un accident de la circulation, faisant un blessé, est survenu en lien avec ce blocage, ajoutant que des procédures judiciaires seraient engagées pour en déterminer les responsabilités.
Le barrage de l'A64 a été levé en matinée à la demande des forces de l'ordre, et les agriculteurs ont ensuite convergé vers la zone commerciale d'Ikéa à Roques-sur-Garonne, ont indiqué des représentants syndicaux agricoles à la même source.
Par ailleurs, la préfecture d'Occitanie a rappelé qu'un arrêté préfectoral interdit toute manifestation ainsi que la circulation des tracteurs et engins agricoles sur les axes structurants de plusieurs départements de la région, dont la Haute-Garonne, le Gers et le Tarn-et-Garonne, jusqu'au vendredi 16 janvier.
Des perturbations ont également été observées dans les transports en commun à Toulouse, le réseau Tisséo faisant état de déviations de certaines lignes de bus, tandis que le métro continue de fonctionner normalement.

R.I.

Post scriptum

Par B. Chellali

Renforcer la flotte nationale de pêche, booster l'économie et accéder à la haute mer

Le renforcement de la flotte nationale de pêche apparaît aujourd'hui comme un levier essentiel pour dynamiser l'économie algérienne. Sous l'impulsion de la Direction générale de la pêche et de l'aquaculture (DGPA), une mesure majeure, inscrite dans la loi de finances 2026, autorise l'importation de navires d'occasion de moins de 15 ans destinés à la grande pêche et à la pêche en haute mer. Cette option, présentée comme une étape stratégique, vise à accroître rapidement les capacités techniques et opérationnelles du secteur, tout en réduisant les coûts d'investissement pour les opérateurs.
La DGPA met en avant une logique simple mais ambitieuse: doter la flotte nationale de navires modernes et fiables capables de naviguer sur de longues distances et de durer pendant de longues périodes, et ce, dans des conditions météorologiques souvent difficiles. Avec des technologies plus avancées et des équipages majorés, les nouveaux-navires devraient renforcer la compétitivité du secteur, améliorer l'efficacité des campagnes et diversifier les stocks exploités. En parallèle, la réduction des coûts d'entrée pour les opérateurs, comparée à l'acquisition de navires neufs, est censée encourager l'investissement et attirer de nouveaux acteurs dans une activité à fort potentiel de valeur ajoutée.
Cette orientation s'inscrit dans une vision stratégique plus large: développer la grande pêche et étendre l'activité en haute mer, afin d'explorer de nouvelles zones de pêche et d'augmenter la production halieutique. En renforçant la capacité productive, l'Algérie peut progresser vers l'autosuffisance alimentaire maritime, réduire les importations et favoriser l'émergence d'emplois directs et indirects dans les régions côtières. La modernisation de la flotte est aussi un vecteur de transfert de technologies, de normes de sécurité et de pratiques de travail plus performantes, ce qui peut entraîner une amélioration des revenus des pêcheurs et des acteurs liés à la transformation et à la commercialisation des produits halieutiques.
Cependant, pour que cette politique soit réellement efficace, elle doit s'accompagner d'un cadre réglementaire robuste et d'un plan de gestion durable des ressources marines. Il est crucial d'assurer la traçabilité des captures, de renforcer les capacités de surveillance et de contrôle et de promouvoir des pratiques de pêche responsables qui préservent les stocks et les écosystèmes marins. De plus, le développement d'infrastructures portuaires, de services logistiques et de chaînes de valeur intégrées est indispensable pour transformer l'augmentation de la flotte en retombées économiques concrètes et durables.
L'importation de navires d'occasion de moins de 15 ans représente une opportunité tangible pour moderniser rapidement la flotte nationale et accélérer la croissance du secteur halieutique. Cette dynamique, soutenue par une gouvernance adaptée et des investissements complémentaires dans les ressources humaines et les infrastructures, peut positionner l'Algérie comme un acteur clé de la pêche en haute mer et renforcer sa compétitivité économique globale.

B. C.